

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Procès Verbal du Conseil Municipal

LE LUNDI 18 OCTOBRE 2010 A 20 H 00

L'an deux mille dix, le Lundi dix-huit Octobre à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Scène Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 12 Octobre 2010 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jacques JP. MARTIN, Maire

Yves DELLMANN, Jean René FONTAINE, Thérèse-Marie THOMÉ, Jean-Paul DAVID, Jean Jacques PASTERNAK, Véronique DELANNET, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Christine RYNINE, Stéphane HIRT, Karine RENOUIL, Christophe IPPOLITO, Adjoint au Maire
Alain DEGRASSAT, Marc ARAZI, Catherine MATRUCHOT, Michèle NATAF, Anne-Marie GASTINE, Sébastien EYCHENNE, Aurélie OSSADZOW, Estelle DEBAECKER, Michel GILLES, William GEIB, Michel MASTROJANNI, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

M. MORETTI Jean Luc ... à ... Mme THOMÉ Thérèse-Marie
Mme MÜNZER Déborah ... à ... M. IPPOLITO Christophe
Mme MARTINEAU Pascale ... à ... Mme DELANNET Véronique
M. MAUDRY Christian ... à ... M. MARTIN Jacques JP.
M. NICOLAS Loïck ... à ... M. DELLMANN Yves
Mme MONTCHAMP Marie-Anne ... à ... M. GILLES Michel
M. SAJHAU Philippe ... à ... Mme DEBAECKER Estelle

A DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE :

M. HIRT Stéphane ... à ... Mme RENOUIL Karine à partir de la question n°10/170

ABSENTS EXCUSES :

Mme FONTAINE Martine
Mme RENOUX Anne
Mme HESLOUIN Edith
M. DEVYNCK Michel
Mme LAVIN Marie

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme RENOUIL Karine

MODERATEUR : M. DELLMANN Yves

Ces formalités remplies ;

SOMMAIRE

<u>10/165 - Exercice 2010 - Décision modificative n°4 - Budget principal.....</u>	<u>6</u>
<u>10/166 - Garantie communale de principe à hauteur de 50 % en faveur de l'association d'enseignement OGEC Saint André pour la réalisation d'un emprunt destiné aux travaux immobiliers sis 5 place de l'Ancien marché à Nogent.....</u>	<u>7</u>
<u>10/167 - Garantie communale à hauteur de 50 % en faveur de l'association la Maison de la culture juive pour la réalisation de l'aménagement intérieur dans le local sis 20 rue André Pontier à Nogent - Modification de la délibération 09/32</u>	<u>8</u>
<u>10/168 - Exercice 2010 - Attribution d'une subvention à l'association Nogent Basket Club.....</u>	<u>10</u>
<u>10/169 - Exercice 2010 - Subvention exceptionnelle allouée en faveur de l'association Société d'Entraide des membres de la Légion d'honneur</u>	<u>10</u>
<u>10/170 - Approbation du bilan de la concertation pour la réalisation des travaux d'aménagement du pôle multimodal Nogent Baltard dans le cadre d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS</u>	<u>44</u>
<u>10/171 - Approbation du dossier de déclaration pour la réalisation des travaux d'aménagement du pôle multimodal Nogent Baltard dans le cadre d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS après enquête publique</u>	<u>45</u>
<u>10/172 - Approbation de la modification de l'article 12A) du Plan d'occupation des sols</u>	<u>47</u>
<u>10/173 - Avenant n°1 à la délégation de service public pour la restauration collective avec la société Avenance</u>	<u>47</u>
<u>10/174 - Bail emphytéotique administratif avec la fondation Favier - Avenant n°2.....</u>	<u>48</u>
<u>10/175 - Délégation de service public d'exploitation de l'établissement multi accueil collectif de jeunes enfants Mandarine avec Tout Petit Monde - Avenant n°3.....</u>	<u>48</u>
<u>10/176 - Convention de partenariat à passer avec Valophis Habitat.....</u>	<u>49</u>
<u>10/177 - Modification du tableau des effectifs</u>	<u>53</u>
<u>10/178 - Création d'une vacation pour la visite guidée Art Nouveau des journées du patrimoine des 18 et 19 septembre 2010.....</u>	<u>54</u>
<u>10/179 - Création de trois contrats d'accompagnement à l'emploi passerelle</u>	<u>55</u>
<u>10/180 - Modification de la délibération n°10/157 d u 13 septembre 2010 portant création d'emplois d'éducateurs des activités physiques et sportives à temps non complet.....</u>	<u>55</u>
<u>10/181 - Répartition intercommunale des frais de scolarité pour les établissements de 1^{er} degré - Année scolaire 2010/2011.....</u>	<u>56</u>
<u>10/182 - Création de la prestation garderie de 16 h 30 à 17 heures et fixation de la participation des familles</u>	<u>56</u>
<u>10/183 - Approbation de la convention type à intervenir avec les établissements privés sous contrat Albert de Mun, Montalembert et Saint André, relative à la participation financière de la ville de Nogent à la demi-pension pour les élèves nogentais de ces écoles - Année scolaire 2010-2011</u>	<u>57</u>
<u>10/184 - Participation octroyée au collège Saint André pour la visite du mémorial Charles de Gaulle</u>	<u>57</u>
<u>10/185 - Désignation des membres de la commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public</u>	<u>59</u>
<u>10/186 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres</u>	<u>61</u>

<u>10/187 - Remplacement d'un délégué démissionnaire du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du lycée Louis Armand.....</u>	<u>61</u>
<u>10/188 - Approbation du rapport d'activité 2009 et du compte administratif 2009 Infocom 94.....</u>	<u>63</u>
<u>10/189 - Compte rendu des décisions du maire prises en vertu de l'article L 2122-2 du CGCT</u>	<u>63</u>

Mairie de Nogent sur Marne**Conseil municipal**

Réunion du 18 octobre 2010

(La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)

M. le Maire.- Je vais ouvrir la séance et procéder à l'appel.

(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)

Je propose comme Secrétaire de séance Mme RENOUIL et comme modérateur M. DELLMANN.

Avant de débiter la séance, deux communications sont demandées par M. PASTERNAK et Mme DELANNET.

M. PASTERNAK.- Bonsoir à tous. Nous avons eu le plaisir, mercredi 13 octobre à 17 heures, d'inaugurer le nouveau dojo David Douillet rue Paul Bert. Cela s'est très bien passé. M. DOUILLET est venu... gratuitement.

On a pu visiter les deux plateaux qui vont être consacrés l'un au judo et l'aïkido et l'autre à la boxe française et le karaté. Etaient en place tous les équipements. Tout le monde a pu admirer la nouveauté surtout et en particulier le ring de boxe française tout à fait caractéristique. Cela s'est passé avec beaucoup de monde. Il y a eu des démonstrations. Les enfants étaient présents, les parents aussi. Nous avons donc eu le plaisir de voir ces installations neuves, adaptées avec accessibilité aux handicapés. Le discours de M. DOUILLET s'adressait aux enfants et aux parents leur préconisant de travailler dur dans le domaine du sport, car c'est pour eux l'ouverture vers de bonnes perspectives d'avenir. Nous avons donc inauguré ce nouveau complexe. Nous avançons dans la modernisation et surtout la disposition aux associations, mais aussi aux scolaires, puisque principalement Paul Bert et Guy Moquet vont en profiter dans la journée. Nous avançons dans ce domaine. Nous ne rattrapons pas un retard, mais nous évoluons, nous avançons dans le domaine de la mise en place d'équipements sportifs en vue de permettre aux enfants et aux adultes de pratiquer le sport à Nogent dans de bonnes conditions.

M. le Maire.- Vous auriez pu terminer en disant que, du fait que nous libérons Chanzy, nous allons y transférer, comme cela était prévu d'ailleurs depuis de nombreux mois...

M. PASTERNAK.- Tout à fait, dès le début de l'année .

M. le Maire.- ... le pôle de gymnastique, le Réveil de Nogent gymnastique qui va s'installer sur Chanzy.

M. PASTERNAK.- Sur Chanzy, avec les agrès à demeure. Ils n'auront pas de perte de temps à monter les agrès, comme ils le faisaient à Watteau ou ailleurs.

Mme DELANNET.- C'est une information pour le lycée Branly, pour vous annoncer que la restauration du lycée aura lieu à partir du 4 novembre à l'espace Marie Curie pour les lycéens, qui jusqu'à maintenant ne pouvaient pas être accueillis, c'est-à-dire 200 élèves. M. SADOUL le proviseur travaille pour savoir quels niveaux de classe seront concernés pour accueillir les 200 élèves à partir du jeudi 4 novembre. Voilà.

M. le Maire.- La vice-présidente chargée des lycées à la région, que nous avons rencontrée, doit revenir prochainement pour décider en final de l'investissement qui sera fait par la région. Nous mettrons à disposition les locaux, mais pour le reste, c'est à la région de prendre en charge à la fois la restauration, le personnel, etc. Le projet serait, d'après ce qu'elle nous expliquait, de faire des travaux au sein de la cité mixte Branly pour agrandir la restauration. Je dois avouer que c'est un rattrapage d'un projet qui était en fait réalisé dans le cadre d'une restructuration assez lourde. Ce qui est regrettable, sans accuser personne, c'est d'avoir imaginé un restaurant pouvant accueillir 500 couverts et 500 jeunes alors que le nombre d'élèves est de 1.500. Il faut au minimum dans ce genre de dispositif arriver à la moitié du nombre d'élèves. Il se pourrait, d'après les premières simulations, qu'en prolongeant le restaurant sur la cour intérieure qui pourrait être couverte, qu'il puisse être prêt pour la fin de l'année 2011 ou janvier 2012. Notre intervention permettra donc de passer l'année scolaire en cours. La région reprendrait cette activité en totalité à partir de la fin de cette année ou au début de l'année suivante. Voilà.

Nous allons ouvrir la séance par le premier rapport.

M. ARAZI.- Excusez-moi Monsieur le Maire. Je voulais signaler un point que j'ai évoqué à plusieurs reprises en début de Conseil. L'ordre du jour de ce Conseil municipal, qui a été jusqu'à présent en ligne sur le site de la ville, ne l'était pas pour ce Conseil. Je voulais vous en informer. Bien évidemment, j'ai vérifié cette information avant de venir. C'est confirmé. Et je rappelle une demande que l'on a évoquée ici, que j'ai évoquée ici à plusieurs reprises, la possibilité d'avoir les comptes rendus du Conseil municipal en ligne. Or, je m'étais félicité d'avoir celui du 7 juin. On a un compte rendu complet. Mais si on ne prend que l'année 2010, il y a déjà un certain nombre de comptes rendus complets qui ont été validés. Je ne m'explique pas bien pourquoi on aurait celui-là et pas les autres. Comme je sais que vous aviez évoqué ici à plusieurs reprises le fait que vous souhaitiez et vous deviez vérifier auprès des services de la Ville qui sont juste derrière, je vous demande encore une fois s'il est possible de faire votre meilleur effort pour que ces comptes rendus soient en ligne sur le site.

M. le Maire.- Il n'y aucune raison qu'ils n'y soient pas. Par conséquent, voyez comme quoi, on n'est pas toujours écouté contrairement à ce que certains pourraient penser. Mais il n'empêche que tous les comptes rendus doivent être in extenso sur le site. La seule chose que je peux dire, c'est que j'ai lu les derniers comptes rendus, il y a peu de temps. Trois devraient arriver prochainement sachant qu'une fois passés devant le Conseil municipal, ils doivent être impérativement, c'est une réaffirmation de ma part, sur le site de la Ville. Entre temps, ce sont des

relevés de décisions qui sont mis en attendant la totalité du compte rendu. Nous allons regarder. Il y a quelqu'un de la communication qui doit être là. On va vérifier, pour les anciens en tout cas. On va faire en sorte qu'ils soient mis sur le site en totalité.

Puisque vous me donnez l'occasion d'en parler, je tiens à dire pour ceux qui penseraient que les tribunes ne sont pas sur le site, que je vous recommande d'aller voir le site. Toutes les tribunes qui sont publiées dans le magazine sont toutes sur le site et pas forcément que dans le magazine mis en ligne. Il y a une rubrique spéciale Tribunes. L'ensemble de ces tribunes est systématiquement publié.

J'ouvre la séance avec le rapport 165.

10/165 - EXERCICE 2010 - DECISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET PRINCIPAL

(Mme RENOUIL présente la délibération)

Le conseil municipal, par 26 voix pour dont 6 pouvoirs (M. MORETTI, Mmes MUNZER, MARTINEAU, MM. MAUDRY, NICOLAS, SAJHAU), 4 abstentions (M. GILLES et son 1 pouvoir Mme MONTCHAMP, MM. GEIB, et MASTROJANNI).

Adopte la décision modificative n°4 – fonctionnement – du Budget Principal de l'exercice 2010 telle que figurant au tableau ci-annexé,

DEPENSES :

Chapitre M14	Fonction	Article	Gest°	Libellé	Budget 2010	Montant de la DM n°4	Lire Budget après DM
022		022	GFIN	Dépenses imprévues	63 085,85 €	-24 110,00 €	38 975,85 €
67	01	673	GFIN	Titres annulés sur exercices antérieurs	25 646,00 €	188,79 €	25 834,79 €
011	020	6042	GFIN	Prestations de services	61 800,00 €	-1 000,00 €	60 800,00 €
011	020	6231	GFIN	Annonces marchés publics	11 000,00 €	4 000,00 €	15 000,00 €
011	020	6184	GRH	Formation	37 022,33 €	-188,79 €	36 833,54 €
011	025	6232	GPRO	Fleurs pour commémorations	1 600,00 €	720,00 €	2 320,00 €
011	211	6228	GPAY	Indemnités Instituteurs Maternelle	94 000,00 €	-94 000,00 €	0,00 €
011	212	6228	GPAY	Indemnités Instituteurs Élémentaire	125 000,00 €	-125 000,00 €	0,00 €
011	30	6042	GCULT	Prestations Arts de la Rue et Salon des Artistes d'Art	797 200,00 €	14 470,00 €	811 670,00 €
011	30	6232	GCULT	Prestations manifestations fin d'année	100 001,00 €	3 130,00 €	103 131,00 €
011	30	637	GCULT	Droits SACEM	4 610,00 €	1 570,00 €	6 180,00 €
011	33	6042	GCULT	Prestations Art en Famille	9 350,00 €	1 220,00 €	10 570,00 €
011	521	6247	GSCOL	Transports scolaires handicapés	184 000,00 €	-16 000,00 €	168 000,00 €

012	211	6218	GPAY	Indemnités Instituteurs Maternelle	0,00 €	94 000,00 €	94 000,00 €
012	212	6218	GPAY	Indemnités Instituteurs Élémentaire	0,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €
65	20	6558	GSCOL	Contributions écoles privées sous contrat	410 000,00 €	16 000,00 €	426 000,00 €

TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :

0,00 €

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas.

Merci.

10/166 - GARANTIE COMMUNALE DE PRINCIPE A HAUTEUR DE 50 % EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT OGEC SAINT ANDRE POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT DESTINE AUX TRAVAUX IMMOBILIERS SIS 5 PLACE DE L'ANCIEN MARCHÉ A NOGENT

Le conseil municipal, par 28 voix pour dont 7 pouvoirs (M. MORETTI, Mmes MUNZER, MARTINEAU, MM. MAUDRY, NICOLAS, Mme MONTCHAMP, M. SAJHAU), et 2 abstentions (MM. GEIB, MASTROJANNI),

Accorde sa garantie de principe à hauteur de 50% pour le prêt que l'association « OGEC Saint André » sis 5, Place de l'Ancien Marché 94130 Nogent sur Marne se propose de contracter auprès d'un organisme bancaire pour la réalisation de travaux immobilisés au sein de l'établissement d'enseignement, dans l'attente d'un dossier complet.

M. le Maire.- Nous passons à deux garanties d'emprunt. La première est une garantie de principe à hauteur de 50 % en faveur de l'association d'enseignement OGEC Saint André pour la réalisation d'un emprunt destiné aux travaux immobiliers place de l'Ancien marché. En fait, l'OGEC Saint André nous a fait part de son intention de réaliser un certain nombre de travaux immobiliers au sein de l'établissement pour redistribuer les classes et créer des salles de travaux pratiques. Dernièrement, l'OGEC a sollicité à nouveau la garantie de la ville pour l'emprunt qu'elle souhaite réaliser à la fin de l'année 2010. Pour réaliser cette opération, l'association doit recourir à un emprunt de 350.000 euros auprès de la BRED et souhaite bénéficier de la garantie de la Ville de Nogent à hauteur de 50 %. Par conséquent, il vous est proposé, dans le cadre de cette délibération, d'accepter que l'on accorde notre garantie pour un montant du prêt, pour la moitié du prêt c'est-à-dire pour 175 000 euros. C'est un principe que nous avons toujours mis en application sachant que nous ne dépassons jamais 50 % en matière de garantie dans ce type d'opération.

Y a-t-il des remarques ?

M. MASTROJANNI.- Je voudrais savoir, c'est pour ma gouverne, s'il s'agit d'une obligation légale. Dans le cadre de la législation qui régit les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat, les collectivités territoriales, je ne sais pas en cette espèce si cette

garantie figure parmi les obligations d'une municipalité. Je voudrais le savoir simplement pour ma gouverne.

M. le Maire.- Il nous est donné la possibilité de le faire de façon légale. Nous avons le choix de le faire. Nous n'y sommes pas obligés. Le fait d'être en contrat d'association entraîne naturellement de la part de la Ville, depuis plusieurs années, un accompagnement en matière d'investissement sous la forme de garantie d'emprunt. Ce n'est pas la première fois, je crois que l'on garantit un emprunt pour Saint André. Il y a quelques années, lorsqu'ils avaient fait la première extension, nous les avons suivis. Tout cela aussi pour une raison simple qui est le nombre d'élèves Nogentais est assez important. Je crois même que, dans les écoles privées de la ville, c'est à Saint André qu'il y a le plus en proportion d'enfants de Nogent par rapport à Albert de Mun ou Montalembert.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Je vous remercie.

10/167 - GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 50 % EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION LA MAISON DE LA CULTURE JUIVE POUR LA REALISATION DE L'AMENAGEMENT INTERIEUR DANS LE LOCAL SIS 20 RUE ANDRE PONTIER A NOGENT - MODIFICATION DE LA DELIBERATION 09/32

M. DELLMANN et son pouvoir M. NICOLAS, ne prennent pas part au vote. Le conseil municipal, par 26 voix pour dont 6 pouvoirs (M. MORETTI, Mmes MUNZER, MARTINEAU, M. MAUDRY, Mme MONTCHAMP, M. SAJHAU), et 2 abstentions (MM. GEIB, MASTROJANNI).

Maintient la garantie de la Ville de Nogent sur Marne à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt d'un montant de 450 000 € que l'association « La Maison de la Culture Juive » se propose de contracter auprès du Crédit Mutuel de Nogent sur Marne pour financer les travaux d'aménagement intérieur du local sis 20, rue André Pontier à Nogent sur Marne.

Modifie l'article 2 de la délibération n°09/32 portant caractéristiques du prêt à consentir :

Montant du prêt	450 000 €	
	garanti à hauteur de 50% par la Ville de Nogent sur Marne et 50% par la Ville du Perreux sur Marne	
Échéance		Mensuelle
Durée d'amortissement		120 mois
Taux d'intérêt fixe		3,85%
Échéance		4 524,02 €

Les autres clauses de la délibération n°08/18 et 09/32 demeurent inchangées.

M. le Maire.- Deuxième garantie d'emprunt, à hauteur de 50 % toujours, mais dans ce cas c'est un 50 % que nous partageons avec la commune du Perreux. A la suite de la création de l'association Maison de la culture juive, pour réaliser l'aménagement intérieur dans le local 20 rue André Pontier, nous avons accordé notre garantie d'emprunt

sur la base d'un emprunt. A l'époque, en février 2008, le montant du prêt était de 493 000 euros. Nous avons partagé cette garantie à hauteur de 50 % avec la Ville du Perreux et sur des bases de taux d'intérêt moyen de 4,35 avec taux fixe pendant deux ans. Une proposition du Crédit mutuel modifiée nous a conduits à délibérer le 23 mars 2009 pour accepter un changement du taux, puisque l'on était passé à un taux fixe. Et là, nous venons d'être sollicités à la suite d'une nouvelle négociation. D'abord, au lieu de 495 000 euros, c'est sur la base de 450 000 euros toujours partagés entre Nogent et le Perreux. Le taux d'intérêt fixe est passé à 3,85 %. Par conséquent, il nous est demandé de réactualiser notre garantie sur la base de la renégociation qui a été menée par la Maison de la culture juive avec le Crédit mutuel qui lui a consenti ce prêt au niveau que je viens de vous indiquer.

Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- Monsieur le Maire, on entend beaucoup de choses sur ce projet et sans avoir beaucoup d'informations dans le dossier qui est transmis au Conseil municipal. Notamment, on entend dire que le projet qui au départ était purement culturel, a évolué en prenant une dimension culturelle. Je ne sais pas si c'est vrai ou si ce n'est pas vrai. Vous allez pouvoir nous l'expliquer. Si c'était vrai, je me demande qu'elle est la position d'un Conseil municipal dans ce type de prestation. Cela fait-il partie de notre politique de participer à ce type de montage ?

M. le Maire.- Nous n'avons pas de politique particulière à Nogent sur de tels projets. Ce projet avait été dans son équilibre et dans sa détermination validé par le directeur des cultes au ministère de l'Intérieur. Il y avait à l'époque un équilibre, entre une partie oratoire qui représentait environ une dizaine de pour cents de l'activité, le reste dans le domaine culturel. Compte tenu des informations que j'ai aujourd'hui en tant que Ville, nous ne changeons pas de position, puisque l'on ne nous a pas fait part d'un changement de stratégie. Aujourd'hui, je reste sur le même principe. C'est une Maison de la culture juive, le mot culture est dans l'intitulé de l'association, avec un oratoire du type de ce qui se passe au Centre communautaire parisien, c'est d'abord et avant tout une dimension culturelle qui est prévue avec la possibilité le samedi d'avoir un oratoire en fonctionnement. Dès l'instant où nous restons aujourd'hui sur ce principe, il n'y a aucune raison que nous changions notre position de départ.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas.

M. DELLMANN.- Chers collègues, préalablement au vote de la délibération portant sur la garantie de la commune à hauteur de 50 % sur le remboursement d'un prêt à l'association la Maison de la culture juive, je rappelle aux membres du Conseil que, sur la même question lors du Conseil municipal du 23 mars 2009, je n'ai pas pris part au vote étant devenu secrétaire général de l'association à compter du 8 février 2009. Je ne suis plus administrateur. Pour des raisons d'ordre éthique, je ne participerai pas au vote concernant la garantie donnée à cette association. En ce qui concerne mon mandant, M. NICOLAS, je vous donnerai ses consignes de vote.

M. le Maire.- Merci.
Je vous remercie.

**10/168 - EXERCICE 2010 - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A L'ASSOCIATION NOGENT BASKET CLUB**

(M. PASTERNAK présente la délibération)

Le Conseil municipal, par 28 voix pour dont 6 pouvoirs (M. MORETTI, Mmes MUNZER, MARTINEAU, MM. MAUDRY, NICOLAS, SAJHAU), et 2 abstentions (M. GILLES et son pouvoir Mme MONTCHAMP).

Attribue au titre de l'exercice 2010 une subvention de fonctionnement de 9 600 € à l'association « Nogent Basket Club ».

Les crédits nécessaires au règlement de cette dotation figure au budget de l'exercice 2010 - chapitre 65/Fonction 40.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

M. GILLES.- Ce n'est pas une question, mais une explication de vote. Comme l'on s'est abstenu sur toutes les attributions de subventions au motif que ce chapitre augmente trop rapidement, on continuera à s'abstenir sur celle-ci.

M. le Maire.- Quand vous dites on, c'est vous et votre pouvoir ? D'accord.

M. PASTERNAK.- Actuellement, 45 adolescents sont inscrits. On n'aura aucun mal à rattraper ce qu'il y avait avant c'est-à-dire 80 adhérents.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?
Je vous remercie.

**10/169 - EXERCICE 2010 - SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE ALLOUEE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION
SOCIETE D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR**

(M. EYCHENNE présente la délibération)

Le Conseil municipal, par 26 voix pour dont 6 pouvoirs (M. MORETTI, Mmes MUNZER, MARTINEAU, MM. MAUDRY, NICOLAS, SAJHAU), et 4 abstentions (M. GILLES et son pouvoir Mme MONTCHAMP, MM. GEIB, MASTROJANNI).

Attribue au titre de l'exercice 2010 une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association « Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur ».

Les crédits nécessaires au règlement de cette dotation figure au budget de l'exercice 2010 - chapitre 65.

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ?

M. MASTROJANNI.- Je ne doute pas un seul instant que cette société d'entraide soit une association tout à fait estimable. Je m'étonne un peu du coût. Que l'on soit bien d'accord, il s'agit d'un drapeau. C'est une bannière. C'est cela ?

M. EYCHENNE.- C'est l'étendard qui est présenté lors des cérémonies commémoratives.

M. MASTROJANNI.- D'accord, très bien. C'est ce que j'avais d'ailleurs pensé. Je trouve le prix pour le moins excessif, 1 232,41 euros. C'est le montant d'un SMIC, je le rappelle. Cela me choque quelque part pour une sorte de...

M. EYCHENNE.- Monsieur MASTROJANNI, simplement pour vous apporter une réponse...

M. MASTROJANNI.- Je retire mentalement le mot que j'allais utiliser. Enfin, vous m'avez compris. Cela me choque un petit peu. C'est une dépense somptuaire qui n'a pas vraiment d'intérêt particulier.

M. EYCHENNE.- C'est vous qui le voyez. On est toujours heureux d'avoir les porte-drapeaux présents aux cérémonies et encore plus un drapeau représentant les membres de la Légion d'honneur. Ce drapeau est dans un état plus que vétuste aujourd'hui. Il est nécessaire vraiment de procéder rapidement à son remplacement. La somme de 1 232 euros n'est pas une somme extravagante. Aujourd'hui, un drapeau est fait main et à façon. Régulièrement, on a des demandes pour des drapeaux dans cet ordre de prix.

M. MASTROJANNI.- Vous savez, dans les rues actuellement, défilent pas mal de drapeaux. Ils n'ont pas ce coût.

M. EYCHENNE.- Oui parce qu'ils n'ont pas du tout les mêmes étendards.

M. MASTROJANNI.- Ils n'ont pas les mêmes ourlets non plus.

M. le Maire.- Monsieur MASTROJANNI, je pense que vos paroles dépassent votre pensée. Il faudrait arrêter de traiter de la même façon le drapeau tricolore et certaines bannières révolutionnaires qui font d'ailleurs la révolution en pantoufles. Arrêtons de faire des amalgames.

M. MASTROJANNI.- Je pensais aux bannières syndicales.

M. le Maire.- C'est trop facile, d'accord ?

M. MASTROJANNI.- Bon, voilà. Ce coût est quand même choquant, je suis désolé.

M. le Maire.- C'est peut-être choquant. Moi, ce qui me choque, c'est que je ne vous ai jamais vu devant un monument aux morts, lors des manifestations commémoratives. J'aurais bien aimé...

M. MASTROJANNI.- Qui vous dit que je n'y suis pas, forcément ceux-là en l'occurrence ?

M. le Maire.- Bien sûr. Pour nous, nous avons un certain respect à la fois pour ceux qui méritent d'être à l'honneur, mais aussi pour le drapeau tricolore. Il se trouve que, dans le cadre qui nous préoccupe, c'est un drapeau qui est fait main. Nous avons eu la même démarche vis-à-vis de la médaille militaire.

M. EYCHENNE.- C'était la FNACA, il y a deux ans, la Fédération nationale des Ancien combattants d'Afrique du nord qui nous avait sollicités pour une subvention exceptionnelle également pour un même montant.

M. le Maire.- Je ne dirais pas ce que j'avais vraiment moi envie de vous dire. Je me retiens.

M. MASTROJANNI.- Vous vous méprenez totalement sur mes positions. Je n'insiste pas. Cela prouve une crispation autour de ces problèmes. Il suffit que l'on ait une petite réserve que j'ai...

M. le Maire.- Non, ce n'est pas une crispation, mais une surprise. Libre à vous d'avoir cette position. Vous êtes nombreux d'ailleurs en France, on le voit depuis une semaine ou quinze jours, à avoir des positions aussi irrespectueuses d'un certain nombre de principes et de valeurs. Moi, vous voyez, j'aimerais bien...

M. MASTROJANNI.- Je suis mis dans le vous, en plus. C'est extraordinaire.

M. le Maire.- J'aimerais bien...

M. MASTROJANNI.- On en parlera si vous voulez ailleurs. Je vous en prie parce que, franchement...

M. le Maire.- Oui, je suis prêt à en parler.

M. MASTROJANNI.- C'est vraiment me prêter des pensées que je n'ai pas du tout. Alors, un petit peu de calme, s'il vous plaît.

M. le Maire.- Faites attention à la façon dont vous le dites, s'il vous plaît.

M. MASTROJANNI.- Je le disais de façon assez badine entre nous, en m'offusquant simplement du coût du drapeau en question.

M. le Maire.- En ce qui concerne le drapeau tricolore et la Marseillaise, je ne plaisante jamais. D'ailleurs, si on plaisantait un peu moins sur ces principes républicains, peut-être ne verrait-on pas autant

d'adolescents s'éclater dans les rues actuellement, dans l'irrespect total d'un certain nombre de règles de civisme auxquelles on les attend un peu plus souvent. Aujourd'hui encore, nous avons eu à travailler sérieusement pour éviter des débordements sérieux dans cette ville. Cela fait trois jours que les dégradations se multiplient (on ne vous en parle pas). Faire un mouvement revendicatif en cassant tout ce qui traîne autour de vous, je trouve que là il y a quelque chose qui relève aussi du non-respect de ce que sont les principes républicains. Cela vient de la formation qui leur a été donnée, voire de l'incitation qui leur a été donnée de le faire.

M. GEIB veut dire un mot. Je ne savais pas que le drapeau de la Légion d'honneur nous amènerait jusque-là.

M. GEIB.- Nous amènerait à autant de discussion et de digression. Vous avez raison en parlant du respect du drapeau, de la Marseillaise, ainsi que de celui de la Légion d'honneur. En revanche, vous qui êtes proche des hommes du pouvoir, essayez de leur faire comprendre que, pour respecter la Légion d'honneur, il faut éviter de la donner à n'importe qui.

M. le Maire.- Vous pensez à quelqu'un très fortement, mais moi je pourrais vous donner une liste beaucoup plus longue que la personne à laquelle vous pensez. Je le dis d'autant plus à l'aise que mon père l'a refusée pour ces principes que vous avez énoncés.

Nous n'avons pas voté.

Pour un député, ce n'est pas mal. Je trouve cela formidable. C'est autre chose. C'est une autre façon de concevoir...

M. GILLES.- C'est pour les mêmes raisons que tout à l'heure. Ce sont les subventions.

M. le Maire.- C'est une autre façon de concevoir sa mission de représentant de la nation. Enfin, chacun fait ce qu'il veut. Je vous remercie.

M. DAVID.- Monsieur le Maire, je n'ai pas l'habitude de prendre parole, mais je trouve honteux ce qu'il vient de se passer et pour ne pas la nommer que Mme MONTCHAMP s'abstienne ou vote contre cette disposition. Je trouve cela parfaitement lamentable. Et je mesure mes propos.

M. MASTROJANNI.- Soyez gentil avec les absents, quand même.

M. GILLES.- Moi, ce que je trouve lamentable, c'est que vous preniez prétexte d'un élément pareil pour faire de la politique alors que la vraie question, c'est que votre chapitre de subventions a augmenté de 82 % depuis que vous êtes au Conseil municipal.

M. le Maire.- Et c'est à cela que vous vous arrêtez ?

M. GILLES.- Il serait peut-être temps un jour d'essayer de gérer ce chapitre autrement. Que vous donniez une subvention au drapeau, on est tout à fait pour, mais n'augmentez pas systématiquement le poste des subventions aux associations. C'est tout.

M. le Maire.- Très bien. Nous avons déjà eu un débat sur ce sujet. Vous n'avez pas la même approche que nous. Nous considérons que les associations ont un rôle important à jouer dans cette ville, y compris d'ailleurs un rôle social, sportif, culturel. Dans le cas qui nous occupe, c'est un rôle respectueux du devoir de mémoire. C'est donc à nous de décider de vous proposer ce type de subvention. Cette subvention a été votée. Je remercie le Conseil municipal de l'avoir fait. Vous ne pouvez pas nous empêcher d'être surpris par ce type de position, mais c'est autre chose.

Arrivée en séance de Mme MUNZER
M. HIRT quitte la séance en donnant pouvoir à Mme RENOUIL

M. le Maire.- Vous avez deux délibérations. L'une traite du bilan de la concertation, l'autre traite de l'approbation du dossier de déclaration de projet. Nous allons les prendre dans l'ordre.

Pour le premier point, c'est peut-être un peu fastidieux pour vous parce que vous voulez aller vite à la conclusion, mais je pense qu'il faut que nous rappelions ce qu'a été le bilan de la concertation. Ce bilan de la concertation a été développé par le commissaire enquêteur sur six thèmes que vous voyez à l'écran.

(Projection)

En préambule, au regard de l'importance et de la cohérence de ce projet urbain de requalification de l'entrée de ville, la collectivité a décidé de soumettre la globalité du projet à la concertation et d'y associer le plus largement possible les habitants, en application de l'article L.302 du Code de l'urbanisme et dans le cadre de la procédure de déclaration du projet valant mise en compatibilité du POS prévue aux articles 123, 300, 123 du Code de l'urbanisme.

Les modalités de concertation ont été les suivantes et elles ont été mises en œuvre. Trois réunions publiques de concertation réunissant au total environ 500 personnes, principalement des riverains, se sont tenues les 26 novembre 2008, 2 juin 2009, 15 octobre 2009. Au cours de ces réunions, l'opposition municipale a été chaque fois représentée et s'est exprimée. Le blog spécifique créé pour le projet urbain a diffusé à l'ensemble de la population les éléments présentés en concertation publique systématiquement avec une remise à jour périodique. Douze ateliers thématiques réunissant les riverains, les élus, les associations, ont eu lieu les 10, 17, 24 septembre 2008, 1^{er} et 8 octobre 2008, 10, 16, 23 septembre 2009, 8 octobre 2009 et 9 décembre 2009. Après présentation des objectifs du projet au Conseil municipal, un débat avec la population a été organisé le 11 janvier 2010. Une exposition et un film de présentation du projet urbain ont été mis à disposition du public au service de l'urbanisme pendant toute la durée de l'enquête publique, du 14 juin au 23 juin juillet 2010. Des insertions ont eu lieu dans le Magazine de Nogent de juillet-août, novembre 2008, juillet, novembre, décembre 2009, juillet 2010, et une lettre spécifique a été adressée aux Nogentais en mars 2010. Un questionnaire joint au numéro spécial du Nogent Magazine de mars 2010 a permis de recueillir certains avis des Nogentais. Des insertions ont eu lieu dans le journal le Parisien

des 2 juin, 4 juin, 17 juin, 15 octobre 2009 et 28 avril 2010, outre les insertions légales.

Les questions principales posées par la population sont reproduites dans le bilan de la concertation. Premier thème, intérêt général du projet urbain. Je rappelle l'exposé de la collectivité. Le 14 novembre 2006, dans le cadre du plan de déplacement urbain d'Ile de France, le fameux PDU, l'Etat, la région Ile de France, le syndicat des transports d'Ile de France, le département du Val-de-Marne et la Ville de Nogent ont approuvé le programme de modernisation et de requalification du pôle gare multimodal de Nogent. Ce site d'environ 2 hectares, quartier Leclerc et place Pierre Sémard propriété de la RATP et du STIF, accueille la gare du RER A et une gare routière de bus de rabattement, un parking de soutien régional, un équipement souterrain pour les circulations piétonnes et les ateliers de maintenance de la RATP. Au-delà des aspects techniques d'amélioration des circulations et d'accueil des usagers des transports en commun, qui ont été d'ailleurs en partie réalisés, il est préconisé au contrat de pôle la mise en valeur de l'espace public autour de la gare, la requalification du parking public existant, la valorisation des parcelles mutables pour renforcer la centralité urbaine de ce secteur. Le projet urbain faisant l'objet de la concertation s'inscrit donc dans la politique de restructuration de cette entrée de ville dans le cadre de ce PDU.

Pour ce thème, les demandes de la population sont résumées sous deux questions principales. En quoi ce projet urbain est-il d'intérêt général ? Deuxième question, quelle plus-value apporte le projet urbain à la Ville de Nogent ? Afin d'engager ce projet qui comprend en entrée de ville la restructuration d'un site réservé actuellement uniquement aux transports publics, la Ville a décidé d'étudier les conditions de réalisation d'un projet urbain dans l'objectif de requalifier ce site pour : développer une opération urbaine durable en capacité de recevoir au cœur des moyens de transport un pôle d'affaires créateur d'emplois et de richesses fiscales pour la Ville et la Communauté d'agglomération. Requalifier une entrée de Ville entachée par la présence d'un parking silo partiellement désaffecté et des pignons d'immeubles de grande hauteur qui méritent un accompagnement volumétrique subtile sans perpétuer les erreurs architecturales du passé. Je pense notamment à la période des années 70. Créer une véritable vie de quartier en insérant des immeubles de logements recevant une proportion significative de logements sociaux, tout en respectant les diverses volumétries urbaines environnantes. Accompagner par une continuité urbaine, commerciale et résidentielle les axes routiers qui bordent le site pour créer les conditions d'une humanisation des déplacements et une pacification de l'ambiance routière actuelle par des espaces paysagers.

Ce projet urbain permettant de mieux identifier l'entrée de ville et d'intégrer enfin le site au tissu urbain existant est considéré d'intérêt général par la municipalité.

Quelle plus-value apporte le projet urbain à la Ville de Nogent ? Compte-tenu de son positionnement en entrée de ville et de l'intérêt général qui pouvait en être dégagé, la municipalité attend du projet urbain une insertion du dispositif transports publics en tissu urbain par la démolition du parking de soutien régional et l'intégration de la gare et des locaux techniques en sous-sol et rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier réservé à l'accueil d'entreprises en vue de constituer une cité d'affaires sur une gare de la ligne du RER A. Une ouverture de nouveaux

espaces publics, propices à l'animation urbaine par la création et la pacification des voies favorisant ainsi l'incorporation de programmes de logements, de commerces et de locaux tertiaires sur des terrains en grande partie délaissés.

Une première, tentative avait été réalisée dans les années 90 entre la Ville et la RATP. Elle ne concernait pas le parking silo, mais concernait déjà en partie le logement, certains commerces et tout cela sur des terrains actuellement délaissés.

Deuxième point, programmation et architecture. Ce projet urbain d'intérêt général mérite une attentive gouvernance de la Ville pour la réalisation des programmes immobiliers. C'est dans cet esprit que deux secteurs de plan masse ont été annexés au dossier soumis à enquête publique pour préciser dans le détail les intentions urbaines et architecturales essentielles qui sont porteuses de variétés volumétriques et de diversité des atmosphères urbaines. Ce sont des grands mots mais, en fait, l'objectif du projet est de créer une centralité urbaine à l'entrée de ville, en absorbant les hauteurs de l'existant. Je pourrais, si vous êtes intéressés, tout à l'heure vous projeter les différentes hauteurs de ce secteur, qui sont particulièrement difficiles à comprendre à l'entrée de notre ville. Certains éléments du projet ont toujours été présentés comme étant des éléments de transition destinés à atténuer l'impact des immeubles existants de la place Leclerc, atteignant pour l'un d'entre eux brutalement des hauteurs de 38 mètres, et pour l'autre à proximité du marché 41 mètres.

Les demandes de la population dans le cadre de cette enquête. Pourquoi la constructivité a-t-elle été augmentée entre les différentes réunions publiques ? Pourquoi construire autant et aussi haut ? Il n'y a pas eu d'augmentation des potentialités de construction sur le secteur gare Baltard entre les premières réunions de 2008 et la dernière présentation du 11 janvier 2010, en réunion du Conseil municipal. Les seules modifications apportées ont été des adaptations mineures de hauteur et d'implantation des bâtiments et de légères modifications de programmation notamment pour les commerces et la localisation des services de la RATP. RATP qui a décidé d'ailleurs en cours de réflexion, après avoir souhaité partir, non seulement de rester mais de se développer sur le site.

Concernant la place Pierre Sépard, le potentiel de construction qui avait été envisagé, résulte de l'application du POS actuel avec application de la loi Boutin dans le cadre de réalisation de logements aidés que souhaite réaliser la RATP. Au profit d'ailleurs de son bailleur intégré Logis Transports. A la demande des associations, nous avons prévu un niveau de commerces en pied d'immeuble.

Pourquoi construire autant et aussi haut ? Concernant le secteur gare Baltard, sur l'ensemble du site les règles du POS actuellement en vigueur pourraient autoriser des constructions d'une hauteur de 15 à 18 mètres, R+4 et R+5, sur la totalité des terrains, gare routière et boucle verte. La constructivité potentielle rapportée à la surface des terrains, environ 19 000 mètres carrés, peut être estimée à environ 25 000 mètres carrés en développant un ensemble immobilier sur l'ensemble du site. Le nouveau projet ne propose pas une constructivité globale sensiblement différente, puisqu'elle n'est que de 3 000 mètres carrés supplémentaires. L'harmonie des constructions du quartier est actuellement rompue par la présence d'un très haut immeuble de logements, place du maréchal Leclerc, en bordure de l'avenue de

Joinville, 37 mètres. Par ailleurs, les règles actuelles du POS ne favorisent pas l'intégration de cet immeuble dans un tissu urbain ordonné. Le PSR, le parking, étant démoli, il s'est avéré judicieux de créer les conditions d'implantation d'un ensemble immobilier de bureaux et de services en continuité de ce pignon, permettant ainsi de créer une façade urbaine avec un épannelage progressif et dégressif qui, au plan architectural, devrait être varié.

Concernant le secteur Pierre Séward, en application des règles actuelles du POS et des dispositions de la loi Boutin pour la réalisation des logements sociaux RATP, il était possible de développer un programme. La proposition de volumétrie soumise à l'enquête publique comprenait en plus, comme je l'ai dit tout à l'heure, des commerces en rez-de-chaussée. Seulement, ce n'était que des potentialités. Aujourd'hui, la RATP n'a déposé aucun permis et n'a fait aucune proposition, si ce n'est de prendre en compte ces potentialités.

Lors de l'enquête publique, la population a manifesté sa volonté d'engager des études plus approfondies sur le secteur Pierre Séward. Dans ce cadre, il apparaît donc légitime de tenir compte des remarques des habitants concernant la modification des règles d'urbanisme de Pierre Séward et il est donc proposé de supprimer la création du secteur de plan masse secteur Pierre Séward envisagé au dossier d'enquête publique et de n'apporter aucune modification aux règles actuelles de la zone UC du POS.

Equipements publics. Dans le cadre de l'appel à projets, lancé auprès des concepteurs réalisateurs, le dossier de consultation prévoyait la réalisation éventuelle d'équipements publics. Compte-tenu de la nature de programmation du projet urbain, majoritairement des bureaux, et de la réflexion menée par la municipalité de ne pas disperser les équipements publics, la Ville a décidé de ne pas maintenir certains équipements publics structurants au sein du projet urbain. Je tiens à rappeler quelque chose qui n'est pas un détail. Nous avions prévu dans notre programme la réalisation d'une médiathèque à l'aplomb de l'avenue des Marronniers, sur une dalle qui devait permettre de protéger l'ensemble des habitations de la gare des autobus. Sur cette dalle paysagée, avec végétation, il était prévu d'installer cette médiathèque. Nous avons très vite considéré que, pour la gestion d'un équipement public de ce type, il était préférable d'avoir des centralités. Centralité voulant dire centre ville. Actuellement, la bibliothèque qui commence à migrer vers le principe de médiathèque, est très fréquentée et elle est bien située. Nous préférons envisager cette médiathèque future dans le centre-ville, pas forcément là où elle se trouve, mais peut-être à proximité du marché.

Cependant, si la dalle a été supprimée et la médiathèque, cet équipement public supprimé, ce n'est pas que pour cela. Simplement parce que les riverains de l'avenue des Marronniers nous avaient fait la demande, dans le cadre des groupes thématiques, de ne pas avoir en face de leur résidence une médiathèque, mais surtout un immeuble qui était à peu près du même niveau que le leur. Deuxièmement la dalle que nous voulions réaliser pour protéger les bâtiments, notamment la place Leclerc, en enterrant ou en mettant sous dalle les bus, n'a pas été retenue y compris par ces habitants. Par conséquent, nous avons préféré pour protéger l'arrière des bâtiments de la place Leclerc réaliser des protections beaucoup plus souples qu'une dalle en béton. Nous avons retiré la médiathèque qui repartira en centre-ville.

Les questions de la population. Pourquoi n'y a-t-il pas d'équipement culturel ? Je viens d'y répondre en grande partie.

Pourquoi ne pas profiter du projet urbain pour implanter une crèche municipale ? Eh bien, pour répondre au besoin des nouveaux habitants, ainsi qu'au besoin exprimé à la fois de la société Eiffage, mais aussi de l'hôpital Armand Brillard en matière de garde d'enfants, il a été envisagé d'implanter une crèche sur le site. Elle devait être financée au départ à parts égales par la ville et pour leurs besoins propres par la société Eiffage Travaux publics et par l'hôpital. Après réflexion, à la suite de cette enquête, la Ville a engagé une étude financière prenant en compte les subventions allouées par le Conseil général du Val-du-Marne, la Région et la Caisse d'allocations familiales. Nous avons décidé de réaliser sur le site une crèche municipale de 60 berceaux, quitte ensuite à traiter pour une partie de ces berceaux avec les partenaires qui souhaitaient être à l'origine de cette crèche. Nous aurons donc une crèche de 60 berceaux sur le site en tant qu'équipement public.

Transport, circulation, stationnement. Rappel de l'exposé de la Ville. Je tiens à le dire maintenant. Les éléments concernant l'accès aux transports en commun du pôle du RER dans le cadre du PDU, ont été pris en compte dans le cadre de ce fameux contrat de pôle qui a été approuvé en novembre 2006 par l'Etat, la Région, le STIF, la RATP, le Département et la Ville, au titre de ce fameux PDU. Ce contrat détermine l'organisation du transport des personnes, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transport sont concernés, ce qui se traduit également dans le projet urbain par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière (transports publics, deux-roues, voitures en libre-service et pourquoi pas la marche).

Demandes de la population. Le nouveau parking d'environ 300 places à usage public ne sera-t-il pas sous-dimensionné ? Le nombre de places utilisées dans le PSR actuel qu'il convient de restituer, la capacité d'accueil de ce PSR est aujourd'hui de 325 places. L'occupation actuelle effectivement du PSR est d'environ 130 places en moyenne arithmétique par jour. C'est une étude du STIF réalisée par le Codra en 2009. Une pointe est notée à 204 véhicules à 15 heures en semaine. Les besoins actuels ont été estimés à 200 places de parking, y compris le rabattement RER, les abonnements clinique, l'utilisation horaire. C'est donc une offre de 200 places de parking qui sera restituée dans le nouveau parking. En réalité, nous allons mettre 230 places.

Le nombre de places à construire pour les nouveaux usages. Au regard du programme envisagé et selon les règles du POS actuellement en vigueur, 340 places devraient être construites pour les bureaux, hôtels et services et 100 places pour les logements. Compte-tenu de la présence du RER et de la politique d'incitation à l'utilisation des transports en commun, un coefficient de 30 %, (c'est une étude qui a été effectuée par une société Sareco) a été affecté pour diminuer l'offre de stationnement des bureaux, hôtels et services. Soit une offre de parking de 230 places, comme je viens de le dire, pour ces usages. Le nouveau parking est donc composé de 200 places, besoin PSR, plus 230 places besoin bureaux, hôtels, services, plus 100 places besoin logements, soit 530 places au total et 150 pourront faire l'objet d'une subvention du syndicat des transports d'Ile de France.

L'offre nouvelle de parking compte-tenu de la limitation volontariste des besoins des bureaux, de l'hôtel et des services, ne

modifie donc en rien la situation actuelle, ce qui ne veut pas dire que la situation actuelle hors ce projet est idyllique. Par conséquent, la Ville a lancé premièrement auprès des conseils de quartier, une réflexion quant à la question et la gestion du stationnement de surface en vue d'améliorer la rotation et supprimer les véhicules ventouses. L'une des pistes envisagées est entre autres en partie, soit des zones bleues, soit des zones de stationnement réglementées. Mais rien ne s'oppose à l'agrandissement du parking en sous-sol, si cela était nécessaire, et à la création de places supplémentaires en cas de manifestations effectives d'intérêt pour des abonnés ou des acquisitions de places par des riverains intéressés.

C'était ce que nous avons répondu au commissaire enquêteur. Depuis, après une réflexion menée au niveau de l'organisation du stationnement dans tout ce quartier, nous pensons qu'il n'y a aucun intérêt compte-tenu des études qui ont été réalisées, à augmenter la capacité du parking qui serait situé avenue de Joinville et qui serait autour de 530 places. Il serait lui aussi un équipement public à usage des différentes activités, dont je viens de parler. Nous pensons qu'il est préférable d'équilibrer le stationnement sur le secteur. Si nous avons à créer des places en ouvrage, nous préférons les proposer dans le cadre de la restructuration de la place Leclerc, dont le département va commencer les études à partir de 2011. Nous préférons envisager, non pas au frais du Département, mais dans le cadre du budget annexe du stationnement, la création de 150 places en ouvrage sur un seul niveau de l'autre côté de la place Leclerc, à savoir à la confluence du boulevard de Strasbourg et de la Grande Rue Charles de Gaulle, à proximité du marché Leclerc et des commerces qui sont situés de ce côté. Il y a une demande de la part des habitants pour avoir un stationnement en ouvrage de l'autre côté de la place. Je trouve cela beaucoup plus rationnel que d'équilibrer des deux côtés de la place le stationnement en ouvrage, sachant que cette place Leclerc dans les études qui vont être lancées par le Département pour réalisation aux alentours de 2013 / 2014, il est question de la paysager et de faire en sorte que les traversées piétonnes soient beaucoup plus sûres et beaucoup plus courtes.

La gestion de la circulation avenue Watteau a-t-elle bien été prise en compte ? C'est la deuxième question principale qui sort de l'enquête. La rue Watteau, dans le projet, est prévue à terme en sens unique. La limitation d'accès de l'avenue Watteau réservée aux riverains, aux ambulances, aux véhicules de secours, n'empêchera pas les usagers de hôpital de venir déposer des malades, des personnes à mobilité réduite ou des femmes enceintes car un accès spécifique avec dépose minute sera réalisé pour accéder à l'hôpital. Par ailleurs, les visiteurs pourront accéder à l'hôpital par la sortie piétonne allée Baltard numéro 2 du parking en sous-sol. En phase chantier, un double sens avec une aire de retournement sera créée et uniquement utilisé par les véhicules légers des riverains ou ceux déposant des malades. Les véhicules accédant au chantier le feront uniquement par le carrefour Joinville / Marronniers / Watteau, en un seul sens et sortiront sur l'avenue de Joinville par l'emprise de chantier. Il n'y aura donc pas de croisement de camions dans l'avenue Watteau. L'avenue Watteau à terme débouchera sur la future allée Baltard, plutôt que de déboucher directement sur l'avenue de Joinville.

La gare historique, place Pierre Sépard, eh bien là pourquoi ne pas garder l'ancienne gare ? Très bonne question. La parcelle

cadastrée englobe la voie ferrée, l'ancienne gare, une extension et l'ensemble de la place Pierre Séward. Je tiens à rappeler que cet ensemble est propriété de la RATP. La place Pierre Séward dans sa totalité est propriété de la RATP. Il est rappelé que le projet a pour objectif de construire un programme immobilier sans pour autant modifier la circulation publique et le stationnement. L'affectation et le réaménagement de la parcelle appartenant à la RATP seront proposés par celle-ci dans le respect des règles du POS actuel puisque nous avons levé le plan masse.

En revanche, en ce qui concerne l'ancienne gare, l'ancienne gare n'est pas forcément référencée dans les projets de ZPPAUP comme bâtiment d'intérêt architectural isolé, dicit l'architecte des Bâtiments de France, ce qui ne veut pas dire que nous sommes tenus de respecter les orientations de l'architecte. Son état a été fortement dégradé. Pour ceux qui l'ont connue non pas en 1906, date de sa construction, mais dans les années qui ont précédé l'arrivée du RER, le bâtiment a perdu la quasi totalité des éléments architecturaux qui faisaient son intérêt à l'époque de sa construction. Son intérêt architectural actuel est même contesté, comme je viens de le dire par l'architecte des Bâtiments de France. La Ville dans le cadre des permis de construire et des règles du POS actuel va étudier avec la RATP les possibilités de conservation de la gare et d'intégration de cette gare au sein de l'aménagement futur de la place Pierre Séward qui sera proposé hors projet, dans le cadre traditionnel et surtout normal des projets qui nous sont soumis par les différents propriétaires de terrains.

Je dois dire, parce que j'aimerais couper court à un certain nombre de propos que j'ai entendus, chacun d'entre vous peut aller vérifier, depuis des années 95, ce qu'a été ma position personnelle vis-à-vis de cette gare. J'ai toujours dit et je n'étais pas le seul, que cette gare pouvait, une fois réhabilitée, accueillir l'Office de tourisme. Plusieurs personnes s'en rappellent. Je considère qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous ferons tout ce qu'il est possible pour faire en sorte que cette gare historique soit réhabilitée et puisse être utilisée à des fonctions de ce type. L'Office de tourisme, là où il est placé, n'est pas mis en valeur comme il pourrait l'être s'il était implanté dans cette gare. D'autant que l'Office de tourisme est maintenant un Office de tourisme intercommunal. Pour cela, il faut savoir une chose. Il faudra que la Ville achète la gare à la RATP. J'ai donc demandé au service urbanisme de consulter les Domaines pour avoir une idée du prix de cette gare, mais surtout aussi du prix de sa réhabilitation. Tout cela sera forcément débattu au sein du Conseil municipal.

Incidences financières pour la commune. Je rappelle simplement le principe. Pour la réalisation du projet urbain, la Ville a de façon constante privilégié une approche financière évitant tout risque pour les finances communales. C'est pour cette raison que la Ville a choisi de mobiliser les outils financiers à sa disposition comme notamment le plafond légal de densité, le PLD, et la taxe locale d'équipement pour la réalisation des équipements publics nécessaires. C'est pour cela que je n'ai pas souhaité et je le maintiens, la création d'une ZAC, zone d'aménagement concerté, qui nous faisait échapper à ces valorisations. Dès l'obtention des permis de construire sur les terrains, dont elle sera devenue propriétaire, aujourd'hui je ne sais pas si vous avez encore bien remarqué que tous ces terrains n'appartiennent pas à la Ville. Ils appartiennent tous à la RATP. Nous avons avancé sur un projet alors que nous ne sommes propriétaires de pas un seul mètre carré de terrain. La

société Eiffage une fois qu'elle sera devenue propriétaire après que la Ville ait acheté et revendu à Eiffage ces terrains, versera la taxe liée au plafond légal de densité, ainsi que la taxe locale d'équipement, telles qu'elles sont réglementairement applicables à tous les permis de construire de la commune. Pour les projets envisageables sur les terrains du secteur gare Baltard et compte tenu des constructivités prévisionnelles, le montant global des taxes à percevoir est actuellement évalué à environ 7 millions d'euros.

Demandes de la population. Deuxième question. Comment seront financés les aménagements publics ? Les équipements d'infrastructures publiques liés à la reconfiguration des voies publiques dans le périmètre de déclaration de projet, sont estimés à environ 5 millions d'euros pour la part Ville. Ces travaux publics seront financés le moment venu par le budget municipal, le Département devant prendre en charge l'aménagement de l'avenue de Joinville, l'aménagement de Clemenceau et celui de la place Leclerc. Il est rappelé que le budget municipal sera bien sûr crédité des taxes dont je viens de parler, ce qui veut dire que les recettes qui ne sont pas affectées, le seront malgré tout à ce projet et aux équipements publics qu'il générera.

Conclusion générale. La concertation s'est déroulée conformément aux modalités définies par délibération du Conseil municipal en date du 20 octobre 2008. Elle a permis de dispenser à la totalité des habitants qui s'intéressaient à ce projet, des informations générales, dont ils ont eu à connaître les détails dans le cadre d'ensemble de la communication. Le nombre important de participants aux réunions et personnes qui sont venues prendre connaissance du projet, témoigne de l'intérêt suscité par la restructuration du quartier, intérêt qui dépasse le périmètre urbain local. Le pourcentage élevé de personnes qui se sont exprimées et impliquées tant dans le registre d'observations que lors des réunions publiques et ateliers thématiques, autorise à dire que cette concertation a été effective. Elle répond à la finalité de la procédure prévue dans l'article L 302 du Code de l'urbanisme.

Le projet a été majoritairement approuvé dans ses principales composantes concernant le parti urbanistique avec l'amélioration et la sécurisation des axes de circulation et la requalification en une nouvelle centralité urbaine d'un site actuellement en partie dégradé et uniquement dédié aux transports et aux parkings, le projet architectural avec une proposition de facture contemporaine par un architecte de renommée internationale, le développement de services urbains pour la réalisation d'un pôle structurant tant sur le plan économique que commercial. Les observations critiques ont essentiellement porté sur les éléments dont je viens de vous parler et sur notamment le gabarit de ce qui pourrait être construit place Pierre Sémard.

Par conséquent, je résumerai tout ce que je viens de dire par les diapositives qui vont être présentées maintenant. Je résume. - Premier point, l'une des questions qui a été posée et qui est abordée ici est celle du respect de l'histoire de Nogent. Cette dimension, je tiens à la rappeler sous la forme d'un certain nombre de remarques qui vous sont présentées. Globalement, je voulais rappeler que respecter l'identité de Nogent, avec tout ce qui en fait ses spécificités, n'est pas contradictoire avec la requalification de la gare RER et de la place Leclerc. Je suis autant attaché que beaucoup de Nogentais à cette histoire. Je fais parti des anciens qui ont connu Nogent avant la place Leclerc et je sais combien la place Leclerc, telle qu'elle est, a été une fracture à cette entrée

de ville. La place Leclerc depuis 1970 a inscrit la ville de Nogent dans une histoire urbaine multi culturelle, plus contemporaine que celle héritée de l'histoire des XIX^e et XX^e siècles. Par ailleurs, elle privilégie, si vous avez bien enquêté, l'activité commerçante et de services. Il s'agit d'en prendre acte et de tirer tous les avantages d'une requalification urbaine tout en veillant bien sûr au traitement paysagé de l'ensemble du projet et en faisant en sorte que la place Leclerc ne soit plus un échangeur autoroutier, mais bien un carrefour urbain.

Je prendrai simplement les commentaires du commissaire enquêteur, un extrait de son rapport page 54. *Il s'agit pour cette question de la divergence habituelle entre les tenants du maintien des bâtiments en l'état et les partisans de la modernité qui revendiquent de préparer l'avenir. Pour Nogent, comme déjà constaté, les bords de Marne d'antan, bucoliques, peu aménagés et les bords de Marne actuels canalisés, bétonnés même si nous y mettons des circulations douces, n'ont plus grand-chose de commun avec notre nostalgie, si ce n'est le nom de certains établissements et le souvenir de ceux qui les ont fréquentés jadis. Le projet en plus dont nous parlons, ne concerne pas les bords de Marne.*

Approbation du bilan de concertation. Je vous rappelle les différentes étapes. Novembre 2006, approbation du contrat de pôle PDU (je vous laisse lire la suite) pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le pôle multimodal de transport. Nous avons déjà réalisé les accès handicapés. Ils sont déjà en fonctionnement. Septembre 2007, lancement d'un appel à projet sur le site auprès d'investisseurs constructeurs pour recueillir des propositions de programmation, de faisabilité, des intentions volumétriques et architecturales permettant de restructurer l'entrée de ville et le site de la gare. Octobre 2008, suite aux études préalables ayant confirmé la pertinence et la faisabilité d'un projet de requalification urbaine, décision de recourir à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS. Entre septembre 2007 et décembre 2009, processus de concertation ayant fait intervenir cinq réunions publiques, une réunion des conseils de quartier, douze réunions d'ateliers thématiques et une base de données interactive dédiée au projet. Mars 2010, lancement de l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 juin au 23 juillet.

Le rapport du commissaire enquêteur, conclusions motivées. Deux enquêtes publiques ont eu lieu simultanément comme vous l'avez vu, l'une concernant la déclaration de projet, l'autre le déclassement partiel de l'avenue Watteau, puisque nous allons redessiner cette voirie. Le commissaire enquêteur a souligné que les deux enquêtes s'étaient déroulées dans de bonnes conditions.

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS. Le public a présenté de nombreuses observations, 505 au total, regroupés dans les thèmes suivants : contestations concernant l'aménagement de la place Pierre Sépard et souhait de conserver l'ancienne gare, nombreuses observations relatives à la capacité du nouveau parking et au stationnement, souhait formulé de maintenir le passage souterrain pour les piétons sous l'avenue de Joinville, le rétrécissement de la voie piétonne de l'allée Baltard dans sa partie basse a été critiqué. A la suite de l'enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti de deux recommandations : maintenir le passage souterrain sur l'avenue de Joinville, élargir la voie vers le pavillon Baltard dans sa partie basse.

Concernant le déclassement partiel de l'avenue Watteau, le public s'est peu manifesté. Seulement cinq observations ont été formulées. Les réponses apportées ont permis de lever les inquiétudes manifestées par le public. A la suite de l'enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve et sans recommandation.

Suite aux observations formulées lors de l'enquête, il est donc proposé la suppression du secteur de plan masse Pierre Sépard. A titre indicatif, la suppression du place masse Pierre Sépard, bien sûr qui peut le plus peut le moins, règle l'ensemble des différentes conclusions auxquelles on pouvait arriver dans le cadre du projet présenté à l'enquête. Seulement, nous avons trouvé deux petits manques dans le dossier graphique qui explique le projet. Page 80 dans la déclaration de projet, il ne faut pas tenir compte de l'intégration de la place Pierre Sépard qui est mentionnée sur ce plan, alors qu'elle aurait dû être retirée dans la présentation d'aujourd'hui. Et page 117, la démolition de la gare n'a pas été enlevée. Ce sont deux petites erreurs qui sont de toute façon corrigées par la décision de supprimer complètement le secteur de plan masse Pierre Sépard.

Pour tenir compte du souhait du public sur le devenir de cette place, il est donc proposé de séparer ce secteur du projet et de supprimer le secteur plan masse Pierre Sépard envisagé au dossier d'enquête publique et de n'apporter aucune modification aux règles actuelles de la zone UC du POS. Néanmoins, il est précisé que la suppression des emplacements réservés n°6 et 7 est maintenue simplement pour une négociation que nous menons avec la RATP, pour la propriété de l'ensemble de la place et pour l'utilisation par la Ville de la gare après négociation.

Circulation et stationnement. Pour donner une suite favorable aux observations formulées sur le parking, il est proposé de préciser dans le règlement du POS que le nombre de places de stationnement à réaliser pour répondre aux besoins des activités créées par le projet bureaux, services et commerces, soit fixé à 230 places. Maintenir les règles de stationnement du POS actuellement en vigueur pour les logements. Engager une étude pour réaliser un parking supplémentaire d'environ 150 places, dont la localisation est à préciser. Je vous en parlais tout à l'heure. Ce parking supplémentaire n'est pas destiné à régler le problème créé par le projet lui-même. Il est destiné à améliorer le stationnement d'ores et déjà problématique dans l'ensemble du quartier. Prévoir les règles de stationnement réglementé en surface. C'est la fameuse réflexion qui a été confiée aux conseils de quartier.

Suite aux observations de la population, de l'avis et des recommandations du commissaire enquêteur, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS. Elles sont ici. Suppression du secteur de plan masse Pierre Sépard, réaliser sur le site une crèche municipale de 60 berceaux, fixer à 230 le nombre de places de stationnement à réaliser pour répondre aux besoins des activités créées à l'occasion du projet en plus des places destinées aux logements, maintenir les règles de stationnement actuellement en vigueur dans le POS pour les logements, maintenir le passage souterrain sur l'avenue de Joinville pour les piétons, améliorer le cheminement des piétons au droit de l'école Victor Hugo et réalisant un élargissement de la voie menant au pavillon Baltard dans sa partie basse, négociations avec la Foncière logement qui ont débuté pour

intégrer dans le parc prévu des 75 logements du secteur centre d'affaires Nogent Baltard des logements intermédiaires.

Les secteurs de plan masse que je confirme, sont bien indiqués. Le secteur projet de mai 2010 à gauche, le secteur 2010, septembre 2010 est proposé ici. Pour les accès piétons, nous confirmons ce que je viens de dire à l'instant, maintien d'un tunnel piétons, même si la traversée en surface sera aménagée par le Conseil général sans feux tricolores, mais avec ralentisseurs, élargissement des cheminements piétons. La crèche que nous comptons réaliser est dans le bas à droite du plan qui vous est présenté ici.

Le calendrier prévisionnel et j'en terminerai par là, qui vous est proposé ce soir, tout en résumant les différentes étapes, est le suivant. 18 octobre les délibérations du Conseil municipal d'aujourd'hui. Fin octobre 2010, dépôt des permis de construire avec bien sûr toutes les procédures de validation des permis de construire. Ils tombent dans le droit commun. Novembre 2010-2013, ouverture d'un espace projet, exposition, maquettes, etc., qui se fera dans un local situé aux abords de la place Leclerc à partir de novembre prochain, la maquette pouvant être réalisée une fois le dépôt des permis de construire effectué. Avril 2011, attribution des permis de construire si tout se passe normalement. Avril-juin 2011, dévoiement des réseaux avenue Watteau. Fin juin 2011, déclassement désaffectation partielle de l'avenue Watteau. Juin 2011, acquisition du parc relais du STIF. Août 2011, acquisition du foncier RATP et vente de ce foncier à Eiffage. Septembre 2011, lancement des travaux. Avec un objectif que l'on s'est donné de novembre 2013, fin 2013 pour la livraison des constructions.

Je tiens à rappeler simplement que l'acquisition du foncier RATP par la Ville puis la vente du foncier à Eiffage se fera de cette façon et dans une même journée pour la bonne raison que la RATP ne peut pas vendre ce foncier qui appartient à l'Etat, mais dont la RATP a géré les destinées, la une société privée. Elle est obligée de le vendre à la collectivité qui elle décide de son usage à des fins d'utilité publique.

Voilà ce que je voulais vous dire en début, pour remettre les choses au niveau auquel elles se situent aujourd'hui. Je m'arrête. Et je laisse chacun d'entre vous intervenir à partir de maintenant, sachant que nous aurons deux approbations. Il y a deux rapports. Un rapport consiste à approuver le bilan de la concertation du commissaire enquêteur. Et un rapport est destiné à approuver la déclaration de projet dont je viens de résumer les éléments principaux.

Monsieur ARAZI.

M. ARAZI.- Merci. Je vais essayer de faire... J'ai plusieurs remarques. Ma voisine me dit de faire court. Absolument. Je vais essayer aussi de faire court. J'ai plusieurs remarques. Et puis je vais aussi, je vous ai déjà posé cette question en commission urbanisme, mais je vais la reposer plus solennellement ce soir, en Conseil municipal. Mes remarques déjà. Pour moi, il y a eu trois temps dans cette concertation. Un premier temps et je vous en donne acte, un temps plutôt positif. J'étais alors adjoint à l'environnement.

N'y voyez pas malice.

M. le Maire.- Faut-il y voir un lien de cause à effet ?

M. ARAZI.- Vous nous le direz tout à l'heure.

Sur le principe, je rappelle que c'était quand même un temps très sympathique. Parce que j'ai eu le sentiment de participer avec d'autres, associations, élus, dans le cadre d'ateliers thématiques, à un véritable projet partagé entre des élus, des riverains, des associations, Eiffage, la RATP, EDF. Vous vous rappelez Monsieur le Maire que l'on a évoqué aussi des sujets comme la géothermie. Beaucoup de sujets et j'avoue que j'y ai pris beaucoup d'intérêt, beaucoup de plaisir.

Une fois que j'ai dit cela, vous allez dire que cela va se gâter un peu. Mais il y a eu un deuxième temps et je tiens à le dire, qui est un temps qui est arrivé au deuxième semestre 2009. Sans bien trop comprendre si c'est Eiffage qui nous a dit qu'il fallait faire évoluer le projet. Le projet évolue très sensiblement. Et là, votre première réaction Monsieur le Maire a été, au vue des réactions des Nogentais, de sentir que ce projet ne passait pas bien, vous serez d'accord avec moi, dans quelques unes des réunions de concertation. Et puis de voir que, malheureusement, on va bien refaire des ateliers, mais on n'est plus du tout dans la même situation par rapport aux ateliers que j'évoquais précédemment. Et là, c'est clair, tout le monde, dont je fais partie, n'était pas du tout favorable à cette évolution du projet. Je vous fais part de ma réflexion. Je l'ai senti plutôt comme imposé que partagé.

J'en viens à ce que j'appelle la troisième partie de la concertation qui n'est pas la moindre. Elle a été évoquée très longuement par M. le Maire. C'est l'enquête publique. Pour moi, c'était un moment extrêmement fort. D'ailleurs, j'ai appelé, j'ai essayé d'informer les Nogentais de cette situation et de les inciter avec d'autres, je pense qu'ils s'exprimeront ici au Conseil municipal ce soir, à aller faire part de leurs remarques. Ils ont été, honnêtement je crois, c'est une des enquêtes publiques bien qu'elle ait eu lieu dans un temps donné court et dans un moment, je ne disconviens pas que l'on peut faire une enquête publique durant l'été, qui s'est passée entre le 15 juin et le 23 juillet. Eh bien, ce sont plusieurs centaines de Nogentais qui se sont mobilisés, qui ont été... par divers moyens, mais des Nogentais, des associations, des élus. Je dirai même dans les associations, quasiment toutes les associations de la ville qui s'intéressent, entre les associations de quartier et les associations environnement et urbanisme. Qu'ont dit toutes ces personnes ? Si on regarde l'analyse, quand je lis le document, 99 % de l'ensemble des personnes qui se sont exprimées dans l'enquête publique ont dit clairement qu'elles souhaitaient des évolutions notables dans ce projet. Elles ne remettent pas fondamentalement en cause ce projet mais disent oui, la venue d'Eiffage est certainement une bonne chose pour notre ville. Mais en même temps, un certain nombre d'éléments que j'évoquerai plus tard, sur la deuxième délibération, ne nous conviennent pas.

Je vous avoue pour avoir participé à quelques enquêtes publiques, que la façon d'ailleurs dont le commissaire enquêteur évacue la prise de position, quasiment l'intégralité des 99 %, moi-même vous le savez, j'ai été président d'une association d'environnement et d'urbanisme. J'aime mieux dire que je me mets à la place du président de l'association des Nogentais qui a vu une note, alors que c'est une association agréée pour l'urbanisme et l'environnement, note de 27 pages résumées en cinq lignes dans le rapport du commissaire enquêteur. C'est une remarque.

Tout cela quelque part, après réflexion puisque l'on en a parlé à la commission urbanisme, cela m'a porté à réflexion. Je me suis

dit : finalement, le commissaire enquêteur, Monsieur le Maire, ne vous a pas fait un cadeau. Pourquoi ? Je vais préciser ma pensée.

M. le Maire.- Je n'attendais pas de cadeau du commissaire enquêteur que je ne connaissais pas et que je n'ai pas choisi.

M. ARAZI.- C'était peut-être un mot mal choisi. Parce que finalement il vous laisse, il nous laisse l'intégralité de la responsabilité politique. Il se trouve...

M. le Maire.- Je vais vous faire une confidence. Non seulement cela ne m'étonne pas, mais cela ne me déplaît pas, car là ou nous sommes placés nous avons à prendre nos responsabilités.

M. ARAZI.- Laissez-moi...

M. le Maire.- Je suis là pour cela.

M. le Maire.- Je n'en doutais pas. Je vais essayer, mon intervention essaie d'avoir une certaine logique. Je vais pousser ma réflexion et vous dire que nous avons déjà participé ensemble à des enquêtes publiques. Je vais en citer deux qui me paraissent très symboliques. Lors de la précédente mandature, il y avait une très forte mobilisation sur une modification du POS dans le cadre de la dépollution de l'école Marie Curie, comme vous vous en souvenez, avec une très forte mobilisation. Vous aviez à l'époque, et je le reconnais bien volontiers, pris acte de cette mobilisation. Alors que la modification du POS avait été décidée, vous aviez décidé de ne pas aller dans ce cadre là. D'ailleurs, cela nous a permis de nous rejoindre sur le projet actuel. Je pense qu'aujourd'hui il fait plus consensus.

Ce n'est pas le seul cas. Vous avez pris dans une deuxième enquête publique, soin d'écouter ce que disaient les Nogentais en l'occurrence sur un dossier beaucoup plus récent. Vous avez, je vous soutenais totalement, en tête le dossier de la zone de protection du patrimoine. La ZPPAUP a fait elle aussi l'objet de très forts échanges et sur laquelle vous avez décidé, je pense qu'il y avait un certain nombre de recommandations du commissaire enquêteur, mais vous avez aussi décidé dans ce cadre de tenir compte des remarques qui ont été faites par les Nogentais.

Et donc, c'est ma question. J'ai essayé de vous en parler lors de la commission urbanisme. On s'est un peu échangé des mails cette semaine. Et...

M. le Maire.- Je n'ai pas le temps de répondre à tous vos mails.

M. ARAZI.- Non, mais vous avez répondu. Si...

M. le Maire.- Y compris à d'autres mails.

M. ARAZI.- Vous avez répondu aux mails essentiels. J'apprécie la rapidité avec laquelle vous me répondez. Tout cela me convient tout à fait.

En l'occurrence et c'est pour cela que je faisais ces remarques, vous avez déjà pris la décision politique d'entendre un certain nombre des remarques qui vous étaient faites par des Nogentais. Je pense aujourd'hui que c'est la position que je veux essayer de défendre ici, au Conseil municipal, de vous dire que ce projet aujourd'hui inquiète un certain nombre de gens. Mon inquiétude à moi, et je ne sais pas s'il faut se réjouir ou pas du fait que peu de gens concernés par cette enquête publique soient là ce soir en Conseil municipal. Sans faire d'analyse parce qu'il est trop tôt pour savoir ce que pensent les Nogentais qui ne sont pas venus, j'ai peur que l'on s'installe dans une radicalité et que ce projet que j'ai toujours défendu, que je considère être un bon projet pour cette ville, ne soit pas en capacité demain de suivre le calendrier que l'on nous a proposé parce que l'on n'a pas apporté un certain nombre de réponses.

Je vous redemande solennellement ce soir Monsieur le Maire, de faire en sorte de surseoir à la décision et de repasser pendant quelques semaines un processus de concertation. Nous prendrons date. Je veux vraiment dire que mon seul objectif et je veux que ce soit entendu de tous, je suis favorable à ce projet, mais je veux absolument que ce projet se fasse dans les meilleurs intérêts pour Nogent. Et donc à ce titre, et on va aborder ce point, je ne vais pas aborder la deuxième délibération, je voulais vous faire part de mes convictions et j'espère être entendu ce soir, et que nous gagnerons encore quelque temps pour laisser la place à la concertation. Merci.

M. le Maire.- J'ai une demande d'intervention de M. HIRT.

M. HIRT.- Merci Monsieur le Maire. Je vais être moi aussi encore plus court. Je voulais juste compléter votre propos sur la concertation en rappelant que ce projet a également été évoqué à l'occasion des rencontres de quartier, dès lors que les riverains qui étaient présents nous sollicitaient sur le sujet. En l'occurrence, cela a été le cas lors de la rencontre de quartier Beauté Baltard le 24 novembre 2008, le 6 octobre 2009, le 6 avril 2010, et lors des rencontres de quartier du Bois Porte de Nogent les 10 décembre 2008, 14 octobre 2009 et 25 mars 2010. Et puis, vous avez cité une réunion pour les conseils de quartier. En fait, il y en a eu deux, des réunions spécifiquement organisées à leur intention. Cela a permis à trois conseils de quartier sur six de poursuivre le dialogue et l'étude de ce projet dans leurs réunions mensuelles. En l'occurrence, Beauté Baltard, le Bois et le quartier des Viselets. Si ma mémoire est bonne, le président du conseil de quartier du Bois était même venu expliquer son avis globalement favorable avec des recommandations lors de la réunion publique du Conseil municipal du 11 janvier dernier.

Et puis, pour terminer, on a effectivement eu un débat en commission d'urbanisme sur les notions que M. ARAZI évoque ce soir. Je me suis dit cette semaine que j'avais besoin d'objectiver toute cette histoire de concertation. J'ai contacté une association parisienne qui s'appelle l'Adels, association totalement indépendante dont l'objectif est de promouvoir la progression de la démocratie locale et la concertation. Je leur ai expliqué le projet sur lequel on était engagé. Pour information, c'est une association que j'avais aussi consultée lors de l'étude de la mise en place des conseils de quartier. Bien évidemment, ils ne se prononcent en aucun cas sur le contenu du projet, parce que cela ne les regarde pas et puis, de toute façon, ils n'auraient pas eu matière avec l'échange assez

court que l'on a eu pour le faire. Mais sur le phasage et tout le temps qui a été mis à disposition des différents acteurs, plus de 80 heures, si on fait le calcul, ils considèrent qu'au regard de l'ampleur du projet, c'est quand même une démarche très large. La personne que j'ai eue, m'a dit : il n'y a pas beaucoup de communes qui mettent en œuvre un tel dispositif sur un temps aussi long.

Et puis, et c'est véritablement leur expression, sur la question qui se posait de savoir après l'enquête publique s'il ne faut pas retourner vers les citoyens pour repartager le résultat de l'enquête publique, en fait ils m'ont répondu que l'un des fondements de la démocratie participative, c'était de ne pas la confondre avec la cogestion. Il se trouve qu'ils confirment. Il est normal qu'après le processus législatif de l'enquête publique, le dossier revienne dans les mains de l'exécutif qu'est le Conseil municipal.

Je voulais juste vous apporter ce témoignage extérieur.

Merci.

M. le Maire.- Merci.
Monsieur MASTROJANNI.

M. MASTROJANNI.- Permettez, je vais commencer par un petit aparté. Mon cher Marc, les carottes sont cuites. Je suis désolé. Tes propos sont vraiment tout à fait légitimes. Mais tu vas voir, la troupe va voter et l'affaire sera dans le sac. Et dès ce soir.

Je voudrais m'adresser directement...

M. le Maire.- S'il vous plaît, plus de respect pour vos collègues.

M. MASTROJANNI.- Non mais bon, écoutez...

M. le Maire.- Non, ce n'est pas « non mais bon ». A chaque fois, vous balancez un "truc"...

M. MASTROJANNI.- A chaque mot que je prononce... C'est trop facile.

M. le Maire.- Chacun des conseillers municipaux est respectable. Alors, s'il vous plaît.

M. MASTROJANNI.- Je le dis à ma manière. Ecoutez-la s'il vous plaît.

Mme DELANNET.- Non Monsieur...

M. MASTROJANNI.- Je ne suis pas en train continuellement, de monopoliser la parole non plus.

M. le Maire.- J'aimerais que l'on arrête ce cinéma. Nous ne nous sommes pas dans la rue, en train de manifester comme vous avez l'habitude de le faire de temps en temps. Nous sommes dans des instances sérieuses. Je ne voudrais pas que...

Mme DELANNET.- C'est bon.

M. le Maire.- ... l'on touche à la respectabilité de chacun des conseillers municipaux.

M. MASTROJANNI.- D'accord, très bien.

Mme DELANNET.- Je ne pense pas que l'on vous agresse à chaque fois que vous prenez la parole. Vous n'êtes pas obligé de nous "balancer des vanes" à chaque fois.

M. MASTROJANNI.- Chère Madame, ce n'est pas du tout une agression. C'était simplement un propos...

Mme DELANNET.- Ah oui ? C'était gentil peut-être ?

M. MASTROJANNI.- ... un petit peu vif...

Mme DELANNET.- Non, je ne suis pas d'accord. Je suis désolée, je vous respecte. Jamais je ne fais cela.

M. MASTROJANNI.- Je ne vous entends jamais. D'ailleurs, je n'entends jamais personne dans cette honorable assemblée, à part quelques uns. Voilà. Sauf M. le Maire, c'est vrai qu'on l'entend beaucoup.

M. le Maire.- Alors, cela c'est encore de trop.

M. MASTROJANNI.- Je ne vais pas arrêter d'être incorrect. Excusez-moi. Je vais quand même vous dire les choses gentiment. Vous connaissez mon peu d'agressivité naturelle.

Vos propos ne m'ont pas du tout convaincu. Votre défense et illustration de ce projet, je la trouve, excusez-moi, entachée de pas mal de petites hypocrisies, d'arguments de mauvaise foi. On va rentrer un peu dans le détail. J'ai eu droit à recevoir le document en question. Je vais commencer, on va rentrer vraiment dans des exemples pratiques. Cette histoire sur le stationnement par exemple, honnêtement me paraît... j'ai l'impression d'assister à une partie de bonneteau. Vous jonglez avec le nombre de places. On passe de la capacité d'accueil du PSR de 325 places, on la descend à 200 places. En fonction d'une un petit peu vaseuse, dont on ne sait pas très bien ce qu'elle est, c'est une minoration tout à fait arbitraire.

M. le Maire.- Allez en parler à vos amis de la Région. C'est eux qui nous ont confié le bureau d'études. Il a été validé par le syndicat des transports d'Ile de France, dont le président est M. HUCHON.

M. MASTROJANNI.- Je sais tout cela. Je le dis quand même.

M. le Maire.- Je crois tous les socialistes qui sont honnêtes et qui me parlent avec des arguments valables.

M. MASTROJANNI.- Cela m'a amusé. C'est une minoration tout à fait arbitraire du nombre des places. C'est exactement la

même chose quand on sort, honnêtement je fais mon éducation, j'ai appris que l'on pouvait appliquer des coefficients de diminution, comme cela. C'est l'étude Sareco en l'occurrence.

M. le Maire.- Comme lorsque l'on contrôle le nombre de manifestants !

M. MASTROJANNI.- Exactement, je suis tout à fait d'accord avec vous. On est à peu près dans le même genre de...génie de l'imagination humaine. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Tout cela pour dire que l'on abaisse le nombre de places de stationnement qui serait probablement souhaitable. Vous nous sortez tout à l'heure que l'on va construire un autre parking. C'est une nouvelle. Que les places, finalement le calcul à 200 places remontera à 230, etc. On s'y perd un petit peu. Tout cela pour dire plus sérieusement que je pense, personnellement, que quand on installe une infrastructure de la taille de celle que vous souhaitez, on essaie de proportionner la capacité d'accueil des parkings à ce projet. Je pense que ce n'est pas le cas. Les Nogentais qui ont exprimé leurs inquiétudes, à mon avis pensaient comme moi.

De plus, je ne pousse pas du tout au stationnement à tous crins. Ce n'est pas du tout mon genre. Simplement, je me pose une question simple. Le Baltard qui existe toujours, dans lequel se déroulent toujours des manifestations, très régulières, le parking envisagé dans le texte actuel est-il capable de répondre à ce problème ? C'est une chose.

L'ancienne gare, excusez-moi, je prends deux ou trois exemples pour la démonstration. Vous parlez de la mémoire de Nogent. Je pense que celle-ci pour le coup s'inscrit vraiment, véritablement dans le genre. Je ne vais pas vous raconter l'histoire. Je ne sais pas si tout le monde la connaît après tout. Cette gare déversait les voyageurs qui venaient de la Bastille et qui se dirigeaient vers les guinguettes, etc. C'est quand même une partie intégrante du caractère de Nogent. Cela me rappelle tout à fait... Et alors, en l'occurrence vos propos ne sont pas du tout rassurants pour l'avenir de cette gare. Entre nous, elle ne prend pas une place énorme dans le paysage. Cela me rappelle ces histoires de mémoire, il y a pas mal d'années, lors d'une précédente mandature, mais vous étiez déjà dans la municipalité. Il y avait une très belle maison. Elle était très modeste, rue des Héros Nogentais. C'était ce que l'on appelle une ancienne maison de vigneron. A mon avis, c'était véritablement un lieu de mémoire nogentais. Cela a été rasé sans aucun état d'âme. Je me demande si cette pauvre petite gare ne va pas subir le même sort. Ce que vous avez dit tout à l'heure ne m'a pas tellement rassuré.

Un dernier exemple, je pourrais vraiment faire la liste complète, croyez-moi. Votre histoire de la médiathèque. Le propos paraît pour le coup un peu vaseux. On va se recentrer, on va recentrer l'équipement, on va plutôt le rediriger vers le centre-ville pour des raisons qui peuvent à la limite se comprendre. Je crois surtout que ce n'est qu'un habillage pour justifier le renoncement à cet établissement culturel, à ce service public potentiel. Je vois surtout que c'est simplement Eiffage qui vous a... Comment dire? Refusé...

M. le Maire.- Merci.

M. MASTROJANNI.- ... la faisabilité de cet équipement. On en est là. Et puis voilà. Je ne vais pas pousser plus loin.

Je ne vais pas monopoliser plus que de raison. La morale de l'histoire, c'est que vous faites ce que vous voulez. Ce soir, vous allez aboutir...

M. le Maire.- C'est cela.

M. MASTROJANNI.- C'est cela, oui.

M. le Maire.- Après autant d'heures de concertation.*

M. MASTROJANNI.- C'est Eiffage qui aura ses intérêts bien servis. Voilà, c'est ce que j'en pense. La chose se fera, bien sûr.

M. le Maire.- Je voudrais répondre à M. ARAZI. J'ai bien entendu ses messages. Il se trouve qu'il y a un temps pour le débat et un temps pour la décision. Je considère que la représentation des Nogentais qui est ici, quelles que soient les tendances politiques, quels que soient les avis des uns et des autres, doit s'exprimer à un moment donné. Le Conseil municipal ne s'est pas assez, à mon avis, exprimé. Il s'est exprimé trois fois, pas plus, pendant toute cette période. Pendant toute cette période, nous avons consulté, discuté, etc. Ce qui me surprend un peu, c'est que certains d'entre vous, qui aujourd'hui se targuent d'avoir un avis éclairé, ont oublié de participer aux réunions thématiques et à toute une série de réunions publiques. Je ne les ai pas entendus à cette époque. Tout ce parcours qui a été un parcours d'élaboration du projet, qui a remis en cause d'ailleurs les grandes lignes sur certains points précis du projet de départ, tout cela s'est fait par des discussions en associant un certain nombre de Nogentais qui étaient directement ou indirectement concernés.

Monsieur ARAZI, je dois vous dire que la vie, c'est aussi prendre ses responsabilités et proposer à un moment donné, après surtout un phase importante qui est celle d'une enquête publique, dans laquelle beaucoup d'entre vous se sont "éclatés" car certains sont même allés jusqu'à intervenir trois à quatre fois, sous des formes différentes, une fois en allant voir le commissaire enquêteur, une autre fois en écrivant, une autre fois en faisant un tract, etc. Il y a eu quand même un nirvana pour l'expression de chacun d'entre vous, enfin de ceux qui considéraient que tout cela était une mauvaise décision. Nous voterons et ensuite il y aura une deuxième phase. Je l'ai expliqué tout à l'heure. Il y aura des permis de construire. Les permis de construire font l'objet des mêmes procédures. Vous aurez la possibilité de contester les permis. Vous aurez la possibilité pendant deux mois de faire des recours, des propositions, des contestations. Tout cela n'est pas terminé. Là, nous fixons simplement les règles du jeu sur lesquelles Eiffage pourra déposer ses permis.

A titre indicatif, je sais que certains disent, j'ai même le terme qui est ici, que je suis en fait prisonnier d'Eiffage et de la RATP : je n'arrive plus à maîtriser le projet et je subis la loi d'Eiffage et de la RATP. Je vais vous faire une confidence. Cela coûte cher à Eiffage ce qui se passe et ce, sans garantie que les permis de construire soient validés. Ils étudient, ils travaillent et tout cela sans demander un euro à la collectivité, sans être propriétaire des terrains. Même pas une promesse de vente, d'un seul mètre carré de terrain. C'est peut-être parce que la ville de Nogent là où elle est placée, sur un pôle RER comme celui que nous avons, mérite considération et intérêt pour une grande multinationale française comme Eiffage. D'aucuns pourront vous en parler plus

longuement. Je tiens à vous dire que je n'ai jamais entendu Eiffage me dire ce que j'avais à faire. Je suis prêt à prendre au défi chacun d'entre vous pour me trouver une seule fois le moment où j'aurais dit oui. J'ai même dit souvent non comme l'a répété M. ARAZI.

En effet, au moment où nous avons remis en cause un certain nombre de points, notamment ce que j'ai dit tout à l'heure, plus de dalle, plus d'équipement public le long de la rue des Marronniers, regroupement sur la partie principale du site, etc. Lors d'une réunion publique à laquelle je participais, j'avais laissé exprès l'expression de cette version se faire devant nos concitoyens. Eiffage a été convoqué. Ils ont repris le crayon et non seulement ils ont repris le crayon, mais on a repris les groupes thématiques pour retravailler le dossier. Tout cela ne s'est pas fait simplement et d'une seule façon.

Vous parlez du Baltard, du parking, Monsieur MASTROJANNI. Je vais vous dire deux choses. Premièrement, je vais vous donner un exemple. L'hôpital Armand Brillard a réservé, a loué un certain nombre de places dans ce parking. Il n'y a que le tiers de ces places qui est occupé. Pourquoi ? Simplement parce que cela tourne. En permanence, sur les places qui ont été louées, il n'y a que le tiers qui est occupé. En ce qui concerne le pôle multimodal, la thèse actuellement de la Région socialiste, avec un support des écologistes, c'est de dire : ne favorisez pas la voiture, ne favorisez pas des parkings de rabattement l'utilisation des véhicules pour la bonne raison que nous sommes plutôt dans un processus différent. Je suis d'accord avec cette thèse. Je ne le critique pas contrairement à certains de mes collègues de droite. Je considère que, arrivé à un moment, il faut arrêter. On va élargir les autoroutes pour en faire des pistes d'aéroport et on ne s'arrêtera jamais. C'est pour cela que je suis plus que fanatiquement favorable aux transports en commun qui seront créés à la suite des débats publics, auxquels j'espère, certains d'entre vous participeront, parce que ce sont des débats publics. Notre enquête publique était peut-être importante pour notre petite localité, mais les débats publics qui viennent d'être lancés sont les plus importants que la France ait jamais lancé sur un sujet aussi intéressant que les transports en commun. Je considère que nous ne pouvons pas éternellement augmenter l'utilisation des véhicules. Il faut peut-être trouver un équilibre.

Les études qui ont été faites, ont été faites par des spécialistes qui ont l'habitude de ce type de sujet. Ils jouent sur la rotation dans des parkings et non pas sur : « il y a tant de logements, tous les parkings vont être utilisés en permanence, il y a tant d'employés dans la structure Eiffage, ils vont tous utiliser, etc ». Ils ont un certain nombre de logiciels qui leur permettent de faire des simulations. Ces simulations ont été confirmées par le STIF qui est d'accord avec nous. Au départ, le STIF voulait financer environ 200 places. Aujourd'hui, ils ont diminué à 150 places, parce qu'ils savent qu'il ne faut pas susciter l'arrivée de véhicules alors qu'il y aura des rabattements beaucoup plus intéressants.

En ce qui concerne le Baltard, je peux vous dire qu'aujourd'hui il attend un tel parking. Pourquoi ? Parce que, par un accord passé avec ceux qui utiliseront le parking notamment Eiffage, les deux tiers des véhicules Eiffage ne seront pas là le soir, quand le Baltard aura ses manifestations. C'est pour cela d'ailleurs que la Ville, au niveau de l'équipement public, veut avoir son mot à dire sur l'usage de ces places à des fins dédiées ou à des fins publiques. Nous ferons en sorte d'optimiser tout cela.

A partir de là, vous dites que je suis hypocrite, que je ne dis pas la vérité, etc. Pourquoi pas ? De toute façon, là où je suis placé, je ne peux pas recevoir que des félicitations. En revanche, je tiens à vous rappeler que ce qui compte pour moi, ce n'est pas la nature des responsabilités. C'est la façon de les exercer. Je considère qu'en les exerçant de cette façon, je fais le mieux possible au service d'une collectivité, car l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui ne passera pas deux fois. Et surtout, nous sommes en plus dans un processus qui n'est pas forcément vertueux, puisque nous sommes dans une sortie de crise. Que des grandes entreprises comme celles-là restent encore sur le site de cette gare, veut dire qu'il y a peut-être un intérêt particulier.

Ce que je vois aussi, je ne sais pas, M. FONTAINE voulait en dire un mot, vous allez prendre la parole, nous sommes dans une préfiguration de ce qu'il sera fait sur les réseaux de transports en commun qui sont inscrits dans le programme Arc Express ou société du Grand Paris. Nous sommes là sur des projets de valorisation de gare qui seront exemplaires dans les mois et les années qui viennent. Globalement, nous pouvons nous dire que, dans cette affaire, nous avons des choses à expliquer, surtout à démontrer sur l'approche intéressante et intelligente de ce projet.

Monsieur GILLES.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, nous sommes là au soir pour prendre une décision. Vous l'avez dit et répété. Je pense que c'est inutile de refaire les débats. On a eu un débat assez long où l'on a pu exposer les différents arguments lors de la réunion publique du 29 juin. On voit que l'on en est encore à peu près à la même situation. On pourrait reprendre tous les points un par un. On y passerait la nuit et on n'en sortirait pas forcément d'une façon...

M. le Maire.- Excusez-moi Monsieur GILLES, en revanche je ne vous ai pas du tout entendu à la commission d'urbanisme quand on a parlé de ce projet. Je me disais : l'a-t-on endormi ou n'a-t-il rien à dire ? Mais je n'ai pas bien compris pourquoi ce que vous allez dire ce soir, vous ne nous l'avez pas dit en commission d'urbanisme.

M. GILLES.- La raison est très simple, Monsieur le Maire. J'attendais de savoir quelles conséquences vous alliez tirer de l'enquête publique. J'ai compris lundi soir ce qu'il en était. Le document, vous avez choisi de l'envoyer aux têtes de liste. J'ai donc dû récupérer le document auprès de ma tête de liste. Je suis à peu près sûr qu'autour de cette table, tout le monde n'a pas lu intégralement la déclaration de projet et l'ensemble du rapport parce que vous auriez dû l'envoyer à tout le monde. Et cela n'a été mis en ligne que jeudi. Ces documents n'ont été directement accessibles par l'ensemble de la population que jeudi. Une fois que ces éléments ont été connus de l'ensemble de la population, les associations qui, comme dit le commissaire enquêteur, avaient préparé le tract, tract qui a quand même réussi à mobiliser plusieurs pétitions, à réunir 419 réponses, plus un certain nombre de gens qui se sont déplacés, il y a donc quand même eu un certain nombre d'échos auprès de la population, ces associations se sont réunies et donc ont examiné la situation avec un constat simple. On voit dans quelle direction on voulait aller.

Je vous ai proposé deux amendements qui, en fait, au départ n'étaient pas du tout de ma propre initiative. C'était l'une de leurs propositions que j'ai reprise pour la mettre en forme. Je vous demande donc aujourd'hui, pour que nous puissions sortir de cette impasse, la possibilité d'exposer et de mettre aux voix ces deux amendements pour montrer que l'on est capable de retrouver un processus consensuel sur ce projet. Contrairement à ce que dit le commissaire enquêteur, ceux qui se sont exprimés au cours de l'enquête publique n'étaient pas là pour revenir à l'âge de pierre. Ils étaient là pour revenir au projet de 2008, projet de 2008 qui, au niveau de la concertation, s'était fait de façon exemplaire et projet qui avait été accepté. Je rappelle qu'en 2008, j'avais voté ce projet sans état d'âme. Aujourd'hui, je le referais à nouveau. La vraie question est de savoir si vous autorisez la mise aux voix de ces deux amendements. Sinon, la réponse est claire.

M. le Maire.- Je pense que nous ne nous sommes pas compris ou que ne nous voyons pas les choses de la même façon. En 2008, il n'y avait pas de projet, Monsieur GILLES. Il y avait une faisabilité et un principe. Nous n'avons jamais voté sur un projet. A cette époque, nous avons voté un principe de valorisation de ce site. Ensuite, il a fallu entrer dans les études et dans la détermination du projet par lui-même. Il faut arrêter cette ambiguïté. C'est trop facile de dire : oui, je suis d'accord sur un principe. C'est très simple et c'est très valorisant. Je dis franchement que c'est pour cela qu'Eiffage a été retenu dans le cadre du jury qui s'était réuni. Je dois avouer que l'on ne serait plus là pour discuter de ce projet si vous nous avions choisi l'un des deux autres projets qui lui nécessitait une intervention financière de la Ville. Ce n'est donc pas un projet. C'était une faisabilité. Nous étions tous d'accord. Très bien, je le note, et vous le répétez.

En ce qui concerne maintenant la coordination des associations, il faudra peut-être un jour que vous m'expliquiez, qu'elles sont ces associations et de quelle façon elles se coordonnent. Cette information n'est pas arrivée jusqu'à moi, sauf par votre déclaration. Je n'ai pas connaissance d'une coordination des associations dans cette affaire. Je me suis même demandé d'ailleurs si ce n'était pas quelque chose d'assez théorique. Je suis prêt à les rencontrer pour les connaître parce que j'aimerais bien ne pas avoir un doute sur la composition de cette coordination.

Vous me proposez deux amendements et vous me dites qu'ils vont nous permettre de sortir de l'impasse. Où avez-vous vu une impasse ? Je ne constate pas d'impasse. Je constate simplement que chacun a fait son travail. La concertation a été assez longue, il y a eu des débats. Je suis très heureux qu'un certain nombre de Nogentais se soient déplacés. Ils auraient été 800 cela aurait été encore mieux. Pourquoi pas ? J'ai toujours dit que je serais malheureux par l'indifférence. Heureusement qu'il n'y a pas d'indifférence. C'est un projet important pour l'avenir de notre ville. C'est normal que les gens se mobilisent et aient leur avis sur ce projet. Seulement, après avoir examiné le rapport, après avoir examiné l'ensemble des regroupements de ces interventions, je pense que, globalement, nous allons dans le sens d'un certain nombre de remarques des habitants. Ils ne veulent pas que l'on densifie la place Pierre Sépard. Ils ne veulent pas que l'on démolisse la gare de la place Pierre Sépard. Ils ne veulent pas... Je viens de résumer. Tout cela est

accepté et c'est ce que je propose ce soir au vote du Conseil municipal. D'autres pourront le préciser mieux que moi.

Les amendements que vous proposez. L'un des amendements, c'est exactement la décision que je vous propose ce soir. L'amendement concernant la place Pierre Séward. Elle n'a pas fait l'objet, etc. Je serais prêt à le voter si c'était nécessaire. Je ne vois pas pourquoi.

M. GILLES.- Votons-le.

M. le Maire.- Non. Attendez. Laissez-moi terminer.

M. GILLES.- Pourquoi vous ne le votez pas ?

M. le Maire.- Je vais voter notre proposition c'est-à-dire en fait...

M. GILLES.- Ce n'est pas la même justement.

M. le Maire.- Attendez, Monsieur GILLES, vous avez une tendance très prononcée à vous comporter en donneur de leçons. Vous savez que l'administration communale, les services, tout cela, ils sont compétents pour rédiger des délibérations. Ils l'ont fait. Je vous demande de les lire. Elles ont été faites de telle sorte que nous allons dans le même sens. Je préfère voter les délibérations proposées par l'administration plutôt qu'un document qui m'est présenté juste en séance alors que, lors de la réunion...

M. GILLES.- Je vous l'ai envoyé vendredi.

M. le Maire.- Mais, lors de la commission d'urbanisme, vous pouviez nous le dire. Ce n'était pas...

M. GILLES.- Lors de la commission urbanisme, les documents n'étaient pas publics. Les associations n'avaient pas pu en prendre connaissance.

M. le Maire.- Très bien.

Deuxième amendement, vous permettez, si nous votions le deuxième amendement, cela équivaldrait à abandonner le projet.

M. GILLES.- Revenir au projet de 2008.

M. le Maire.- Non. Il n'a jamais été question d'un projet 2008. Il y avait autre chose dans le dossier 2008 que vous avez oublié puisque les mètres carrés réalisés en 2008 étaient peut-être équivalents, et c'est cela justement qui est assez intéressant, on me dit : cela a changé. Non, on est toujours à 28.000 mètres carrés. Seulement, ils n'étaient pas organisés de la même façon. La ville n'avait pas le retour de 7 millions d'euros alors qu'à l'époque, il était estimé aux alentours de 5. Ce n'est donc pas la même chose.

M. GILLES.- Non, à l'époque il y avait un équipement public de 7 millions fourni gratuitement par Eiffage.

M. le Maire.- Non, jamais.

M. ARAZI.- Si, Monsieur le Maire. Enfin...

M. le Maire.- Je dis bien, l'équipement public n'a jamais été un équipement fourni par Eiffage. Cela veut dire que j'ai à recommencer toute l'explication. C'est le...

M. GILLES.- Vous avez un diaporama sur le site Nogent Baltard.

M. le Maire.- S'il vous plaît, vous permettez, il faut arrêter de compliquer les choses. On va finir par croire que l'on ne parle pas la même langue. Les 7 millions d'euros, ce sont les taxes d'urbanisme qu'Eiffage va être amené à payer à la Ville. Les recettes ne sont pas affectées jusqu'à preuve du contraire. C'est à la Ville de décider de réaliser les équipements publics qu'elle souhaite avec tout ou partie de cette somme. Ce n'est rien d'autre. Nous n'avons jamais pensé à un processus de ce type avec Eiffage. Sauf une disposition qui peut être décidée entre le constructeur et puis la collectivité qui est celle de la VEFA c'est-à-dire un processus qui consiste à faire construire par quelqu'un un bâtiment et à le payer ensuite pour le bâtiment qu'il a construit sur la base des recettes en matière de PLD.

Je veux dire que vous proposez deux amendements. Je ne vais pas les refuser. Je vais demander, puisque mes collègues les ont tous... Vous les avez ?

Mme MUNZER.- On les a reçus par mail.

M. le Maire.- Vous les avez reçus par e-mail. Je ne comprends pas Monsieur ARAZI. M. GILLES ne vous considère pas comme une personnalité importante du Conseil...

M. GILLES.- Si, il a été destinataire.

M. ARAZI.- Rectification...

M. le Maire.- ... pour ne pas vous avoir envoyé...

M. ARAZI.- Rectification, j'ai bien reçu le mail mais je ne dispose pas sur table du document. Si quelqu'un en a un exemplaire...

M. le Maire.- Je vous les résume. Il y a un amendement à la délibération 170, celle qui comporte l'acceptation modifiée du bilan de la concertation en mettant : *le Maire a proposé... pour tenir compte du souhait de la population sur le devenir de la place Pierre Sénard, il est proposé de supprimer la création du secteur de plan masse secteur Pierre Sénard envisagée au dossier d'enquête publique et de n'apporter aucune modification aux régies actuelles de la zone UC du POS.*

Les quatre cinquièmes, je suis d'accord sauf que la dernière, je ne suis pas d'accord.

M. GILLES.- Attendez Monsieur le Maire, l'amendement c'est simplement la réécriture de l'article 2. L'article 2 que je propose, c'est : *considère que le bilan de la concertation et notamment la forte mobilisation contre les modifications apportées au projet, exige de réduire le périmètre de la déclaration de projet au seul secteur gare Baltard.*

M. le Maire.- Et que fait-on d'autre ?

M. GILLES.- Si l'on vote cela, c'est clair, la place Sémard n'est pas dans le projet.

M. le Maire.- Pourquoi ? Parce qu'on ne le fait pas ?

M. GILLES.- Après, vous prenez le deuxième amendement. Cela veut dire que vous retirez de la déclaration de projet les pages 24, 61, 62, 141, 142, 143, 144, 145 qui concernent exclusivement la place Sémard. Soit vous retirez la place Sémard, soit vous la laissez dans la déclaration de projet. Et ne venez pas nous dire que la place Sémard n'est plus dans le projet.

M. le Maire.- La place Pierre Sémard n'est plus, à partir du vote qui va être proposé tout à l'heure, dans le projet. Elle n'est plus dans le projet puisque nous allons le voter tout à l'heure. Il n'y a qu'à relire les délibérations que nous vous proposons. Il est dit clairement : *approbation du bilan de la concertation...*

Mme MUNZER.- *Il est proposé de supprimer la création du secteur de plan masse secteur Pierre Sémard.*

M. GILLES.- Supprimer le plan masse ne veut pas dire sortir du projet la place Sémard.

M. GILLES.- Bien sûr, on joue sur les mots.

M. le Maire.- C'est équivalent.

M. GILLES.- En fait, vous laissez la place Sémard dans le projet, vous enlevez les emplacements réservés et avec la loi Boutin vous rajoutez 50 % de constructibilité et vous faites aussi bien qu'avec le plan masse.

M. le Maire.- Pour que l'on puisse faire, il faut refaire une communication, une enquête publique sur l'utilisation de la loi Boutin sur la place Pierre Sémard. C'est complètement différent de ce que vous venez de dire. On n'est pas libre de faire ce que l'on veut à partir du POS actuel. Si l'on veut utiliser les surplus de construction obtenus grâce à la loi Boutin, il faut repartir dans un débat public. Aujourd'hui, si nous disons que nous revenons au POS sur la place Pierre Sémard, la RATP sait qu'elle n'a comme droit à construire que cela pour l'instant. Je n'ai pas dit que l'on appliquerait la loi Boutin. Je ne l'ai pas envisagé. Aujourd'hui, il est dit clairement dans cette délibération que nous retirons, d'ailleurs je vous ai présenté un plan qui était très clair, nous retirons du plan, du projet le plan masse de la place Pierre Sémard.

C'est cela le deuxième sujet.

M. GILLES.- Normalement, on tire les conséquences. A partir du moment où la place Sémard n'est plus dedans, il faut enlever toutes les pages de la déclaration de projet qui concernent la place Sémard. C'est là que vous n'êtes pas d'accord. Cela veut bien dire que la place Sémard est toujours dans le projet.

M. le Maire.- Ce type de procès, s'il vous plaît, il me fait plus que sourire. Je ne vais pas entrer dans cette polémique idiote.

Je vais vous proposer que le Conseil municipal se prononce sur les deux amendements que vous proposez. La question que je vais poser au Conseil municipal, c'est de savoir s'il souhaite que nous présentions au vote les amendements proposés par M. GILLES ou s'il refuse qu'on les présente au vote en alternative du document qui vous a été présenté dans le cadre de la convocation de ce Conseil municipal.

Mesdames et messieurs, concernant l'amendement relatif à la délibération 170 dont vient de vous parler M. GILLES...

M. ARAZI.- Excusez-moi Monsieur le Maire, il faudrait peut-être avoir éventuellement quelques éléments d'explication concernant...

M. le Maire.- M. GILLES vient de vous les donner.

M. ARAZI.- Pour ce qui concerne M. GILLES, mais si, nous devons être amenés à voter...

M. le Maire.- Non, on va tourner en rond Monsieur ARAZI.

M. ARAZI.- Non, mais vous allez nous demander de voter...

M. le Maire.- Vous savez, la plupart d'entre nous ont compris. On a tous compris.

M. ARAZI.- Si vous me permettez juste une remarque. On a eu un débat à peu près similaire, il y a quelques semaines sur le plan de prévention des risques de mouvements de terrains. Vous vous en souvenez certainement.

M. le Maire.- Bien sûr.

M. ARAZI.- On avait reporté la discussion et on s'est retrouvé en séance à élaborer un certain nombre de réserves sur ce plan de prévention des risques. Moi, j'étais à l'époque très moyennement favorable à cette façon de faire. Si aujourd'hui, je comprends très bien les remarques faites par notre collègue M. GILLES et je les partage pour certaines, je ne veux pas refaire ce que l'on avait fait la fois dernière, c'est-à-dire des modifications ce soir en Conseil...

M. le Maire.- Nous ne faisons aucune modification.

M. ARAZI.- C'est pour cela, j'en finis, que j'avais proposé que l'on se donne un petit peu de temps.

M. le Maire.- Voilà.

M. ARAZI.- Je veux être cohérent et expliquer quelle sera ma position.

M. le Maire.- On a compris votre position. Il se trouve que là où je suis placé, il faut que j'avance. M. GILLES nous propose deux amendements. L'un à la délibération 170, l'autre à la délibération 171? Je les mets aux voix. Je demande à nos collègues s'ils sont d'accord ou non pour que ce soit plutôt ces éléments de délibération que ceux que je propose au Conseil, pour qu'ils soient votés.

(Il est procédé au vote de chacun des amendements)

M. GILLES propose :

- un amendement à la délibération 170. M. Le Maire met aux voix la proposition de M. GILLES en remplacement de la présente délibération :

* 25 voix contre dont 6 pouvoirs

* 4 voix pour dont 1 pouvoir

* M. ARAZI ne prend pas part au vote

- un amendement à la délibération 171. M. Le Maire met aux voix la proposition de M. GILLES en remplacement de la présente délibération :

* 25 voix contre dont 6 pouvoirs

* 4 voix pour dont 1 pouvoir

* M. ARAZI ne prend pas part au vote

M. ARAZI.- Je ne souhaite pas prendre part au vote.

M. le Maire.- C'est dommage. Vous avez dit que vous étiez d'accord avec M. GILLES. Je ne comprends plus !

M. ARAZI.- Il me semble que se sont des sujets suffisamment sérieux pour ne pas être dans la polémique stérile.

M. le Maire.- Oui, c'est cela.

Mme MUNZER.- C'est tellement sérieux qu'il ne vote pas !

M. le Maire.- Ces amendements... Ne soyez pas déçus, une partie est reprise dans les délibérations que nous vous proposons.

Il y avait d'autres interventions. Monsieur IPPOLITO.

M. IPPOLITO.- C'est simplement une remarque pour changer...

M. le Maire.- Comme vous êtes dans le numérique, cela va aller très vite.

M. IPPOLITO.- Voilà, cela va aller très vite. Au-delà des discussions qu'il y a là, que je trouve un petit peu inutiles, parce que je pense que c'est un projet fondamental pour la ville et on devrait tous être pour. Après, c'est chacun son point de vue. Je voulais quand même me féliciter de l'arrivée d'Eiffage à Nogent, notamment par rapport à l'image de cette entreprise qui, en termes de technologie en l'occurrence, est une référence à tous les points de vue. C'est en totale cohérence avec ce que l'on peut faire au niveau énergétique, qualité environnementale et qualité des matériaux utilisés. C'est aussi en phase avec tout ce que l'on peut faire au niveau des projets fibres. Il y a une cohérence d'ensemble. L'entreprise, même en tant qu'entreprise avec environ 70.000 collaborateurs dont 85 % sont actionnaires salariés en France, c'est une entreprise qui a l'air d'être bien vue par rapport aux employés. C'est en cohérence avec l'esprit de la Ville qui veut que les Nogentais soient attachés à leur commune.

M. le Maire.- Monsieur DAVID.

M. DAVID.- Pour compléter, je voudrais également faire une remarque sur la dimension économique du projet. Actuellement, on regrette tous, tous les membres, à quelques niveaux politiques qu'ils soient, le développement de l'ouest parisien en matière de bureau et donc d'emploi, avec l'extension notamment de la Défense et au déprimant de notre secteur de l'est parisien, qui est plutôt considéré comme un territoire dortoir. Je crois que l'on peut se réjouir de l'arrivée et surtout du maintien des 450 emplois d'Eiffage actuellement à Neuilly-sur-Marne et qui vont rester dans l'est parisien, et bien entendu de la création sur Nogent d'environ 650 emplois, les 450 emplois d'Eiffage et puis ceux qui vont être créés par les commerces et les services. Pour moi, à ce niveau c'est un projet quand même positif, pour le rayonnement de notre commune et plus généralement de l'est parisien.

M. le Maire.- Merci.
Monsieur FONTAINE.

M. FONTAINE.- Je voudrais simplement lire les quelques lignes de début du rapport du commissaire enquêteur sur ce projet. Elles me semblent tout à fait importantes. Il dit : *Le projet d'aménagement du centre d'affaires Nogent Baltard est un projet d'intérêt général pour la Ville de Nogent, la Communauté d'agglomération de la vallée de la Marne et de l'est parisien. Il est le précurseur de ceux qui seront développés aux abords des principales gares du futur métro rocade du Grand Paris auquel le RER A sera connecté.* Je pense que nous sommes en train de décider une opération qui va faire l'objet d'un exemple pour la décennie qui vient, qui va voir se construire autour de Paris ce Grand 8, ce grand métro automatique dans lequel il y aura 85 gares, mais dont certainement au moins une quinzaine, une vingtaine peut-être importantes comme celles que le commissaire enquêteur vise. Notre projet est un exemple.

Je pense aussi, qu'il est exemplaire. En fait, comme le rappelle M. le Maire tout à l'heure, c'est extraordinaire quand même de développer un projet de 30 000 mètres carrés de SHON, très varié, diversifié, répondant à la plupart des objectifs que la Ville de Nogent

poursuit depuis longtemps, aussi bien sur le plan économique que sur le plan commercial, que sur le plan des équipements collectifs, mais avec pas un seul mètre carré en foncier. On n'a pas dépensé un centime pour les études qui ont été prises en charge par un cabinet extérieur et par Eiffage. Et pour le moment, nous allons pouvoir recevoir si l'on peut dire ce projet qui constitue une manne sur le plan fiscal, dans les prochaines années, une manne sur le plan de l'emploi, puisque M. DAVID a parlé de plusieurs centaines d'emplois nouveaux et d'autres qui seront générés par la présence même de cette activité. Et puis, enfin, c'est un projet qui permettra de répondre à une amélioration très complète de ce quartier. En plus, il va permettre aussi d'avoir une recette importante. Elle n'est pas évidemment affectée directement aux travaux d'aménagement du quartier mais une partie importante pourra aussi être consacrée, sans doute peut-être 20 ou 30 % des 7 millions d'euros que nous attendons, à la réhabilitation de notre pavillon Baltard qui est dans un état inquiétant à l'heure actuelle et pour lequel nous n'avons pas les ressources nécessaires pour le réhabiliter rapidement.

Je pense que c'est un projet exemplaire. J'espère que le Conseil municipal va pouvoir l'adopter à l'unanimité.

M. le Maire.- Sur la base des 28 000 mètres carrés d'activités qui sont prévus, nous avons fait une simulation, il y a plusieurs mois au niveau de la Communauté d'agglomération, dans le cadre aussi de la modification de la taxe professionnelle en contribution sur la valeur ajoutée et l'autre sur le foncier. Il est estimé que, si tout se passe normalement, nous devrions augmenter de 50 %, je dis bien 50 %, les bases actuelles de Nogent en matière de contribution sur la valeur ajoutée. Au départ d'ailleurs, nous ne devons pas en profiter. Le premier projet de loi excluait les collectivités comme la nôtre et les intercommunalités de la distribution. Je dois avouer que, grâce à notre rapporteur général du budget, on a pu récupérer 25 % de la contribution au niveau des collectivités. Ce qu'il fait que, pour nous, au niveau de la Communauté d'agglomération, non seulement nous ne perdons pas dans le cadre de la réforme des finances communales, mais en plus on gagnera parce que, dans ce cadre, la taxe d'habitation versée au Conseil général, la part destinée au Conseil général va basculer dans cette réforme à la Communauté d'agglomération, c'est-à-dire à l'intercommunalité.

Nous aurons donc des recettes supplémentaires qui, ajoutées à celle que la Maltournée vont nous donner au niveau de l'agglomération, puisque de l'autre côté au RER A de Neuilly Plaisance, avec M. CARREZ, nous avons là aussi développé un projet. Si tout se passe normalement dans le cadre des projets de transports dont on a parlé tout à l'heure, nous n'écartons pas une gare Nogent Le Perreux qui serait au carrefour Leclerc du Perreux, à proximité de Fontenay et à la limite des deux villes, sur la ligne qui reliera Val de Fontenay à Champigny, en passant par la voie SNCF.

Au plan financier, je crois avoir dit et écrit deux choses. La première, ce projet ne doit pas coûter un euro à notre collectivité au niveau de l'investissement. La deuxième, c'est qu'il doit nous permettre dans l'avenir d'avoir des recettes complémentaires qui favoriseront la stabilité des impôts ménages, ce qui est l'une de nos préoccupations importantes puisque nous considérons que c'est à l'activité de participer

au développement d'une collectivité et non pas uniquement aux habitants et aux familles qui habitent la collectivité.

Madame THOME, vous vouliez intervenir.

Mme THOME.- Merci Monsieur le Maire. Je voudrais dire que Nogent qui a obtenu tout récemment le label Commune touristique ne possède pas une entrée de ville qui corresponde à cette reconnaissance. Avec ce nouveau quartier d'affaires, son hôtellerie, ses commerces, nous aurons la chance d'accueillir en plus de nombreux emplois sur ce site, des clients potentiels et des visiteurs nouveaux. L'Office de tourisme, à proximité, déjà très sollicité par beaucoup de Nogentais et quelques étrangers, profitera bien sûr de cette nouvelle situation pour promouvoir notre ville et ainsi développer le tourisme. Voilà. Je voudrais dire que, personnellement, je pense que c'est une vraie chance que ce projet, pour Nogent.

M. le Maire.- Madame LETOUZEY.

Mme LETOUZEY.- Merci Monsieur le Maire. Je souhaiterais simplement souligner l'intérêt de ce projet face à l'hôpital Armand Brillard. Armand Brillard qui est l'une des grandes maternités de l'Île de France, propose maintenant un accès aux urgences, met à disposition l'IRM. Les services que nous propose Eiffage dans ce projet, tels que la crèche, l'installation du dépose-minute, les places de parking, la facilitation de l'accès, les voies piétonnes, quand on connaît le projet, permettront non seulement un meilleur accueil des patients, un accueil facilité et également des meilleurs de condition de travail pour les personnels, ce qui n'est pas négligeable dans le milieu hospitalier. Enfin, je voudrais conclure. L'hôpital Armand Brillard tend à devenir un pôle santé à la porte de Nogent et les infrastructures du projet, que j'ai pu étudier régulièrement, doivent faciliter cette perspective. Je ne peux que m'en réjouir pour Nogent et l'est parisien. Je ferai de loin un petit parallèle avec l'hôpital Foch à Suresnes par exemple. Merci.

M. le Maire.- Monsieur GEIB.

M. GEIB.- En ce qui me concerne, il n'y a pas trop de surprise. J'étais l'un des seuls en 2008 à écrire la chronique annoncée, c'est-à-dire ce que mes collègues aujourd'hui M. ARAZI et M. GILLES découvrent et les amène à critique. En effet, l'appel d'offres et le projet que l'on nous a montrés, étaient pipés, parce qu'il n'y avait qu'un choix qui ressortait et qui était évident. Au moment où il aurait fallu remettre à plat et creuser les autres offres, essayer de comprendre pourquoi, elles n'avaient pas autant d'appétence, notamment avec l'équipement public, avec un certain nombre d'avantages et avec le fait qu'elles ne coûtaient rien à la Ville sur le bilan économique présenté. Et puis un point important pour nous, c'était un certain nombre de logements sociaux. Que constate-t-on deux ans plus tard ? Il n'y a plus d'équipement public. La médiathèque, vous nous dites que vous allez la recentrer. Pour moi, recentrer vers le marché, pour les gens qui habitent place Leclerc, c'est plutôt excentrer. En ce qui concerne les logements sociaux, après les avoir supprimés, vous les avez déplacés place Sémard. Et devant la protestation des gens, ce que je comprends très bien, j'avais moi-même dit à l'époque que l'on

n'aura plus qu'à faire une descente sur la voie ferrée. Ainsi, ils seront sur le quai du RER immédiatement.

M. le Maire.- On y pense !

M. GEIB.- On se retrouve avec plus aucun logement social. Pour moi, le projet initial qui avait amené à une abstention en présentant quand même les raisons pour lesquelles ce choix était un peu truqué, nous amène aujourd'hui, compte tenu de la disparition de ce qui était culturel et social, à voter contre le projet en l'état, tel qu'il est présenté.

M. le Maire.- Madame DEBAECKER.

Mme DEBAECKER.- En fait, quand j'entends Mme THOME expliquer que, parce que l'on est ville touristique, c'est génial d'avoir ce projet, il ne faut quand même pas exagérer. On ne va pas venir visiter Eiffage, comme on visite l'Arche de la Défense. Cela fait un peu alambiqué.

Néanmoins, je voulais dire sur ce projet qui m'intéresse comme tout le monde bien sûr, qu'à Nogent on n'a pas la chance d'avoir beaucoup d'espaces pour développer des projets grandioses ou même intéressants. Là, c'est une occasion qu'il ne faut pas rater pour avoir un Nogent qui évoluera vers plus de vie, plus de monde, plus d'activité. Et puis, c'est bien. Je suis tout à fait favorable. Les Nogentais ont été associés. Les élus ont été associés, vous l'avez dit, largement. C'est vrai. Un petit exemple, la rue Watteau change de sens parce que c'est quelqu'un qui a dit, au cours d'une réunion, que si l'on faisait cela, on pourrait changer de sens, ce serait plus intelligent. C'est un petit exemple au regard du reste. C'est microscopique. Néanmoins, il y a une réelle participation. Les idées, ce n'est pas forcément évident d'avoir des idées dans des projets pareils. Cela nous dépasse tous, c'est compliqué. C'est bien. Maintenant, on est arrivé à la décision Monsieur ARAZI. On ne peut pas repousser les choses toute la vie. Sinon, rien n'avance. Ce n'est pas marrant.

Néanmoins, je voudrais profiter de la parole qui m'est donnée pour rappeler... Ceux qui se sont mobilisés, il y a 10 ans contre le projet de la boucle verte, vous vous en souvenez sûrement. Il y avait une association qui s'était faite, les Portes de Nogent. L'objectif, c'était de pirater le projet. Ils ont réussi, mais ils doivent le regretter amèrement. Je pense à Mme MIGLIO, M. CLAVREUL. Parce que le projet n'était pas dense comme cela. Il y avait beaucoup moins de mètres carrés. S'ils l'avaient laissé faire, il n'y aurait pas les 27.000 mètres carrés. C'est tout. C'est un clin d'oeil. Ils doivent rire jaune ces gens-là. Je trouve cela un peu drôle. Seulement, souvent les discussions, les objections, les remarques sont faites dans des enjeux de politique politicienne. C'était le cas. On est un peu dans la même situation. Comme par hasard, il y a des gens qui sont ici qui vont se présenter aux cantonales dans peu de temps. Ce sont les mêmes, ceux qui sont contre. Je crois que l'on n'est pas là pour gérer une ville dans des enjeux de politique politicienne. C'est un bon projet. Si j'avais été là, je n'aurais peut-être pas fait pareil, mais on n'a pas la science infuse. On ne sait pas ce qui est parfait, ce qui est bien.

Prenons le comme il est. Continuons à participer dans la mesure du possible aux modifications susceptibles de se faire. Et puis,

comme disait le Maire, il y a des voies de recours. Si on est contre les permis, on les attaquera, mais pas moi. Je ne les attaquerai pas, parce que je pense que c'est bien. Quand on pense aux observations des Nogentais qui disent qu'ils ne veulent pas d'immeubles, ceux qui disent cela, ils habitent dans des immeubles très hauts. Quant aux autres qui disent ne pas vouloir d'immeubles, mais garder nos pavillons, quand ils vendent le pavillon, ils vendent à des promoteurs pour gagner beaucoup d'argent parce que c'est le seul moyen de bien valoriser leur bien. Peut-on tenir vraiment compte du point de vue des gens-là ? Non. On est là pour le bien public. Essayons de nous rappeler tous les jours que l'on est là pour le bien public. Voilà.

M. le Maire.- Je prends acte de ce que vous avez dit notamment pour le premier projet. J'en assume une partie. Il y a des moments où l'on peut bâtir quelque chose et puis des moments où l'on ne peut pas. Les gens ne sont pas prêts. Aujourd'hui, nous avons une opportunité. Nous allons essayer de la saisir.

Je vous propose de procéder au vote des deux rapports qui sont présentés. Le premier concerne l'approbation du bilan de la concertation pour la réalisation des travaux d'aménagement du pôle multimodal dans le cadre d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS.

**10/170 - APPROBATION DU BILAN DE LA
CONCERTATION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DU POLE MULTIMODAL NOGENT BALTARD
DANS LE CADRE D'UNE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE
EN COMPATIBILITE DU POS**

Le conseil municipal, par 25 voix pour dont 6 pouvoirs (M. MORETTI, M. HIRT, Mme MARTINEAU, MM. MAUDRY, NICOLAS, SAJHAU), 5 voix contre dont 1 pouvoir (MM. ARAZI, GILLES et son pouvoir Mme MONTCHAMP, MM. GEIB, MASTROJANNI), tire au terme du processus de dialogue avec la population, le bilan de la concertation relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS, annexé à la présente délibération,

Considère le bilan de la concertation comme étant favorable ; aucune observation de nature à remettre en cause l'intérêt général du projet urbain n'ayant été formulé,

Décide d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal (ainsi qu'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Décide de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous Préfet de Nogent,

Je vous remercie.

Deuxième rapport, c'est l'approbation du dossier de déclaration de projet pour la réalisation des travaux d'aménagement du pôle multimodal Nogent Baltard valant mise en compatibilité du POS après enquête publique.

10/171 - APPROBATION DU DOSSIER DE DECLARATION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU POLE MULTIMODAL NOGENT BALTARD DANS LE CADRE D'UNE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU POS APRES ENQUETE PUBLIQUE

Le conseil municipal, par 25 voix pour dont 6 pouvoirs (M. MORETTI, M. HIRT,

Mme MARTINEAU, MM. MAUDRY, NICOLAS, SAJHAU), 5 voix contre dont 1 pouvoir (MM. ARAZI, GILLES et son pouvoir Mme MONTCHAMP, MM. GEIB, MASTROJANNI), déclare le projet d'aménagement du pôle multimodal et de requalification de cette entrée de ville d'intérêt général,

Prend acte du compte rendu de la réunion des Personnes Publiques Associées, annexé à la présente délibération,

Prend acte des rapports de Monsieur BOUX, commissaire enquêteur, relatifs à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS et au déclassement et à la désaffectation d'une partie de l'avenue Watteau, annexés à la présente délibération,

Approuve le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS, modifié suite à l'enquête publique, annexé à la présente délibération,

Décide de tenir le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS à la disposition du public en mairie de Nogent aux jours et heures habituels d'ouverture,

Décide d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal (ainsi qu'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Décide de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous Préfet de Nogent,

M. ARAZI.- Vous me donnerez deux secondes pour faire une explication de vote sur ce point précis.

M. le Maire.- Nous votons.

Le projet va donc continuer sur la base du calendrier qui vous a été présenté. J'aurais pu vous présenter un panorama pour ceux qui parlent de hauteur sur ce projet, un panorama des hauteurs actuelles du secteur. Je peux vous dire que nous allons essayer au plan visuel, après de longues négociations, d'en réduire l'impact au niveau de cette entrée de ville parce que le projet, c'est aussi améliorer une entrée de ville.

Vous vouliez donner une explication de vote.

M. ARAZI.- Oui, s'il vous plaît. D'ailleurs, c'est une bonne transition. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je suis favorable à ce projet. Je l'ai dit. Vous avez évoqué un certain nombre de points. Je les pense assez justes, en particulier le rééquilibrage entre l'est et l'ouest. Mais il y a un certain nombre d'éléments dans ce projet avec lesquels je ne suis absolument pas en phase. Vous venez d'en évoquer un rapidement, c'est la volumétrie. Pour faire relativement simple, vous avez aussi évoqué l'évolution, dans le cadre des discussions d'Arc Express, de la métropole parisienne dans le cadre du Grand Paris. Je tiens à dire que cette évolution là, de densification qui semble vous convenir, moi personnellement, et les électeurs que je représente, nous ne sommes pas du tout d'accord avec cette évolution pour la ville de Nogent qui souhaite garder...

M. le Maire.- Il faudra... Je vous interromps.

M. ARAZI.- Je finis.

M. le Maire.- Il faudra que vous preniez la majorité à vous seul au plan régional, au plan local parce que la région avait prévu dans le SDRIF 60 000 logements par an. Manque de chance, le président de la République a joué les Monsieur plus et nous a donné comme objectif 70 000 logements par an alors que nous n'en faisons que 35 000 par an dans le meilleur des cas. Vous voyez qu'il va falloir que vous vous battiez comme nous d'ailleurs.

M. ARAZI.-

Monsieur le Maire, Mme DEBAECKER le rappelait tout à l'heure, vous avez vous-même pris, au moment où vous étiez élu et vous n'étiez pas Maire, vous avez pensé avoir sur le projet dont on parlait, la boucle verte...

M. le Maire.- Moi ce qui m'obnubilait, c'était le parking.

M. ARAZI.- ...un certain nombre de convictions...

M. le Maire.- Je ne pouvais plus le supporter. C'est cela mon problème.

M. ARAZI.- Je tiens à votre disposition l'ensemble des éléments.

M. le Maire.- On se serait mis ensemble, avec Mme DEBAECKER, les bâtiments, les appartements auraient été construits et on aurait démolit le parking.

M. ARAZI.- Vous confirmez qu'à cette époque vous avez eu des convictions, vous les avez défendues ce qui me paraît tout à fait normal. Ce projet, parce que vous étiez particulièrement dans cette logique à défendre une identité nogentaise, je tiens l'ensemble des documents à votre disposition, ce projet ne s'est pas fait. Ne reprochez pas finalement...

M. le Maire.- Je ne reproche rien, moi !

M. ARAZI.- ... à d'autres élus de défendre ces valeurs et de faire en sorte que cette ville n'ait pas les mêmes niveaux de densification. J'entends bien, mais il y a d'autres sujets, je pensais que l'on allait "élaborer" sur les deux aspects. Je m'en arrête là.

M. le Maire.- Vous avez largement pris la parole. Ce n'est pas la provocation, mais je voulais simplement rappeler avec deux ou trois diapositives le site sur lequel nous sommes. On est à 36 mètres, 45 mètres. Si on continue, on est à 30 mètres, à 45 mètres, 31 mètres. Et dans l'alignement, on est à 31 mètres. En fait, le projet est en dessous du bâtiment le plus haut de l'avenue de Joinville. Il décroît en allant vers Joinville. Ne me racontez pas que l'on va protéger l'image de Nogent quand on voit ce qu'a été la place Leclerc à une époque au plan de l'architecture.

Nous passons à la suite.

10/172 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 12A) DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve les modifications suivantes relatives au Plan d'Occupation des Sols :

- la mention ci-après est ajoutée aux articles UA 12 A), UB 12 A), UC 12 A), UD 12 A), UE 12 A), UF 12 A) après l'alinéa décrivant les règles de stationnement pour les hôtels :
- Résidences services : 1 place pour 3 chambres

M. le Maire.- Cela satisfait un certain nombre de personnes. La modification n'aura donc pour effet que de supprimer la nécessité d'un emplacement autocar pour les résidences services. Nous revenons au droit commun pour tout ce qui est à caractère de résidence. Au départ, nous avons pensé que les résidences hôtelières pouvaient ne pas être traitées comme les hôtels qui sont sur la base de un pour trois. Nous revenons à l'hôtel sans l'autocar. Je pense que cela va dans le sens des remarques d'un certain nombre d'entre vous et de M. ARAZI en particulier. Par conséquent, je mets aux voix.

Je vous remercie.

10/173 - AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE AVEC LA SOCIETE AVENANCE

(Mme DELANET présente la délibération)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la restauration collective de la commune permettant d'accueillir et de restaurer aux frais du Conseil régional, environ 200 lycéens par jour à l'espace Marie Curie du 4 novembre 2010 au 1^{er} juillet 2011 et de mettre à jour l'annexe n°5 relative à la répartition des charges entre la Commune et le délégataire.

Autorise le Maire de Nogent-sur-Marne, ou son adjoint délégué, à signer l'avenant.

Inscrit les dépenses correspondantes au budget communal.

Précise qu'une convention tripartite à venir réglera les questions relatives à l'organisation de ce service ainsi que les modalités de remboursement des frais engagés par le Conseil.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je vous remercie.

10/174 - BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LA FONDATION FAVIER - AVENANT N°2

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant n°2 au bail emphytéotique passé avec la Fondation Favier Val-de-Marne visant à étendre le bail initial au terrain situé 6, rue Jean Soulès sur lequel se situe la résidence « le Cèdre ».

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant n°2 au bail emphytéotique passé avec la Fondation Favier Val-de-Marne.

Désigne Maître Xavier CALMET pour rédiger cet avenant.

M. le Maire.- Je laisse la parole à M. DELLMANN en lui demandant de prendre la présidence pour quelques minutes.

(M. le Maire quitte la séance. M. DELLMANN prend la présidence de la séance et présente la délibération)

M. DELLMANN.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je passe au vote.

M. DELLMANN.- La délibération est adoptée. Je vous remercie.

(M. le Maire rentre en séance et reprend la présidence)

10/175 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL

COLLECTIF DE JEUNES ENFANTS MANDARINE AVEC TOUT PETIT MONDE - AVENANT N°3

(Mme DELANNET présente la délibération)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve, l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public passée avec la Société Tout Petit Monde pour la gestion de l'établissement multi-accueil de jeunes enfants « Mandarine » situé 4/4bis rue de Muette, portant sur la réintégration auprès des services de la Commune de quatre agents communaux détachés et des conséquences financières pour le délégataire.

Ce dernier devra verser à la Commune les provisions pour congés payés qu'il aura constituées et le montant de la compensation financière versée par la Commune sera diminué de 4130 € par mois en appliquant les montants figurant dans le tableau de l'annexe 4 de la convention initiale.

L'ensemble des autres dispositions de la convention reste inchangé.

Autorise le Maire, ou son adjoint délégué, à signer l'avenant n°3 au traité d'affermage avec la société Tout Petit Monde.

Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget communal.

M. le Maire.- Avez-vous des questions à poser sur ce sujet ?

Je vous remercie.

10/176 - CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER AVEC VALOPHIS HABITAT

(M. FONTAINE présente la délibération)

Le conseil municipal, par 28 voix pour dont 7 pouvoirs (M. MORETTI, M. HIRT, Mme MARTINEAU, MM. MAUDRY, NICOLAS, Mme MONTCHAMP, M. SAJHAU), 2 abstentions (MM. GEIB, MASTROJANNI), Approuve la convention de partenariat à passer entre Valophis Habitat-OPH Val-de-Marne et la Commune de Nogent-sur-Marne.

Autorise le Maire de Nogent-sur-Marne ou un de ses adjoints à signer la convention de partenariat à passer entre Valophis Habitat-OPH Val-de-Marne et la Commune de Nogent-sur-Marne.

M. le Maire.- Monsieur EYCHENNE, vous voulez ajouter... ?

M. EYCHENNE.- Je voulais simplement souligner ce qu'a rapporté mon collègue M. FONTAINE. C'est un point sur lequel nous avons fixé nous-mêmes la règle par rapport à ce que voulait Valophis. C'est dans le titre III dispositions communes, le point 1 : *Valophis Habitat s'efforcera en premier ressort de régler les litiges portés à sa connaissance.* C'est bien à Valophis déjà d'agir en premier lieu et non à la Ville, comme elle le souhaitait au départ.

M. le Maire.- Très bien.
Monsieur GEIB.

M. GEIB.- Pouvez-vous nous expliquer les raisons initiales qui ont amené à cette convention ? Elle a l'air assez, quand on la lit elle est assez restrictive, un peu liberticide. Les questions que je pose en lisant cela, sont les suivantes. Actuellement, dans l'espace public, ce genre d'infraction est condamnable, répréhensible. La police, qu'elle soit municipale ou nationale, peut intervenir. Qu'est-ce qui motive fondamentalement un sort spécial pour tout ce qui est HLM et logement social ?

M. le Maire.- Tout d'abord, ce n'est pas un changement. En réalité, c'est une évolution. En effet, lorsque la Ville gérait au travers de l'Office municipal les logements HLM, nous avons déjà une convention entre la police municipale et l'Office pour un certain nombre d'interventions à l'intérieur de l'Office sachant que l'Office est un espace privé. La police nationale comme la police municipale ne peuvent pas intervenir ainsi, sans l'autorisation du bailleur. C'est pareil pour les 3 F, pour tout le monde. On ne fait que transposer la convention entre la police municipale et Nogent Habitat en police municipale et Valophis. C'est le premier point.

Deuxième point, nous n'avons pas voulu suivre Valophis qui voulait aller beaucoup plus loin. Il voulait que les différends entre locataires soient aussi traités par la police municipale. Nous avons dit non, cela relève de l'Office, du bailleur, mais aussi des instances, le médiateur, etc., qui sont là pour cela. C'est en grande partie pour cela qu'il y a un petit changement par rapport à ce que demandait Valophis. Lorsque nous intervenons pour le compte de Valophis au sein de l'Office HLM, nous ne sommes pas forcément uniquement en répression. Nous sommes là plutôt en confort entre riverains. Dans les cages d'escaliers, parfois il y a des débordements. On prend la cage d'escaliers comme le prolongement de l'habitation. C'est tout juste si l'on ne s'invite pas dans la cage d'escalier et sur les paliers. C'est ramener un peu le calme pour les locataires voisins. Mme NATAF connaît bien le sujet. Elle peut peut-être éclairer notre collègue M. GEIB. On pourra d'ailleurs développer cela lors du prochain Conseil d'administration si vous le souhaitez.

Mme NATAF.- Simplement, pour faire partie d'abord au sein de Valophis des concertations locatives, nous avons souvent à régler ce genre de problèmes. Les jeunes qui se réunissent dans les immeubles, et en plus maintenant, comme dans la plupart des immeubles on a mis des bips pour rentrer, il fallait aussi qu'il y ait une convention pour que la police puisse intervenir et rentrer dans les immeubles. Dans la semaine, j'ai pu constater qu'il y avait eu une surveillance assez accrue du fait des agitations des jeunes du quartier. Entre autres, une visite des représentants du pôle jeunesse qui sont venus et à qui j'ai ouvert la porte. Ils venaient simplement voir si des jeunes se réunissaient. Effectivement, il y en avait dans tous les bâtiments.

M. le Maire.- Dans toutes les cages d'escalier. Parce que la police municipale est secondée par un animateur du pôle jeunesse. Il est en rapport avec les jeunes des quartiers pour anticiper tout ce qu'il peut arriver.

Mme NATAF.- Il est passé cette semaine.

M. le Maire.- M. MASTROJANNI voulait intervenir.

M. MASTROJANNI.- Moi aussi, je trouve un peu étrange ce projet de convention. Comment dire ? Je suis évidemment un chaud partisan de la lutte non pas contre le sentiment d'insécurité mais contre l'insécurité tout court. Il y a une sorte de prudence de langage qui ne me convient pas. Passons. Je trouve un peu étrange qu'après vous être dégagés de la gestion de ce parc HLM de Nogent, vous fassiez vos offres de service si je puis dire de la police municipale. Vraiment, à la lecture de ce projet de convention, on a vraiment l'impression que c'est un espace tout à fait particulier qui échappe à la règle commune. Je ne sais pas, je prends un simple exemple : les animaux dangereux. Les chiens dangereux, tout le monde connaît cela. Je peux vous dire que, dans le bas Nogent, il y a autant de chiens dangereux probablement que dans boulevard de Strasbourg.

M. le Maire.- On s'en occupe tout autant.

M. MASTROJANNI.- Oui mais...

M. le Maire.- On applique la loi.

M. MASTROJANNI.- ... je veux dire que l'on n'édicte pas des textes particuliers. On applique la loi, ce qui me semble tout à fait normal.

M. le Maire.- Non, on ne peut pas Monsieur MASTROJANNI. C'est dans le domaine privé. La police municipale ne peut pas entrer au niveau de l'Office, pas plus d'ailleurs que chez les bailleurs sociaux que sont 3 F et les autres. Nous ne pouvons pas entrer si nous n'avons pas une autorisation du bailleur et du propriétaire, y compris dans les cours intérieures.

M. MASTROJANNI.- Je comprends parfaitement. Enfin, je vous assure, c'est une lecture, une première lecture un peu dérangeante. Voilà. On en est là.

M. le Maire.- Vous devriez un jour prendre quelques instants et aller avec la police municipale lorsqu'elle intervient à l'Office. Elle est prête à vous emmener pour vous montrer ce qu'elle fait.

Monsieur GILLES.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, je crois que pour répondre aux interrogations de Michel, il y a une véritable attente des locataires pour une intervention parce que les incivilités, l'insécurité ou autres sont quand même difficiles à vivre pour tous ces gens. Et on le comprend. Je voterai donc pour. Je voterai en regrettant en fait le résultat d'une politique. On voit bien que l'on en arrive à une situation parce que, depuis des années, ce n'est pas uniquement ces dernières années, on a concentré les logements sociaux au même endroit et on arrive à une situation où l'on commence à avoir du mal à gérer ces zones. Il faut que

l'on en tire très vite les conséquences. Il faut arrêter de construire des logements sociaux toujours au même endroit. Je vous rappelle les débats que l'on a eus sur le contrat de mixité sociale, sur le PLH. Si on continue ainsi, vous allez mettre des policiers en permanence en haut, vous allez mettre de la vidéosurveillance partout. Je ne sais pas comment on va terminer. C'est un film apocalyptique. Il faut donc en tirer très vite les conséquences.

M. le Maire.- Je ne citerai pas le nom d'autres villes, mais nous n'en sommes pas là. Le travail de fond qui est fait avec les bailleurs et avec les habitants donne de très bons résultats. Par ailleurs, je dois vous dire que les problèmes que nous avons au plan de la sécurité et de la délinquance ne sont pas réservés au quartier des maréchaux. C'est largement réparti sur l'ensemble du territoire. Je dirai même que, dans notre affaire, même si nous ne sommes pas, nous ici, responsables de la situation et de la densification, il faut dire que nous avons été à la même enseigne que la plupart des villes de la petite couronne, qui à une époque ont accueilli des logements sociaux dans les terres qui étaient disponibles. Il faut arrêter cela, je suis d'accord avec vous. Mais il ne faut pas non plus faire en sorte que, chaque fois que nous essayons de faire de la mixité sociale par la mixité de l'habitat, de venir se mettre en travers de projets. Je pense à Gaston Margerie, je pense à d'autres choses, qui sont des secteurs dans lesquels, il n'y a pas de logements sociaux, dans lesquels nous essayons de faire de la mixité sociale. Parfois, certains d'entre vous trouvent encore à redire vis-à-vis de ces politiques. Il faut être raisonnable et cohérent. Quand j'entends que l'on ne veut pas de logements sociaux en plus RATP au niveau de la gare du RER et surtout la place Pierre Sépard, c'est de la dispersion. C'est de la mixité de l'habitat.

M. GILLES.- On pouvait les faire dans le programme Eiffage.

M. le Maire.- Non, il n'y a pas de programme Eiffage sur la place Pierre Sépard, Monsieur GILLES.

M. GILLES.- Dans la zone entre la gare et Baltard.

M. MASTROJANNI.- Ce qui était prévu au départ, vendu comme tel en tout cas.

M. le Maire.- On ne vous a rien vendu d'abord. Par ailleurs, je ne sais pas si vous avez bien lu, nous allons avoir avec la Foncière logement du logement dans la partie allée Baltard. Il faut bien lire, il faut bien écouter. La négociation est en cours.

Madame MATRUCHOT.

Mme MATRUCHOT.- Je voulais simplement que le haut de Nogent, le quartier dit des maréchaux, ne stigmatise pas tous les problèmes d'insécurité. Il faut bien savoir qu'en centre-ville, le nombre de commerces cambriolés le week end dernier, place Leclerc, les vitrines cassées, les six magasins cambriolés, les tentatives de vol en pleine journée dans les boutiques, ce ne sont pas des choses dont on parle aisément. Les commerçants artisans n'aiment pas en parler mais c'est tous les jours que j'entends des choses pareilles. Eux sont très contents de voir arriver la vidéo protection et me demandent quand ces caméras

vont être installées parce qu'au moins, ils auront peut-être la chance de retrouver les gens qui partent avec de la marchandise sous le bras.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote. Le rapport est donc adopté.

10/177 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Mme GASTINE présente la délibération)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de supprimer au tableau des effectifs les emplois à temps complet suivants :

- un emploi de bibliothécaire,
- deux emplois d'éducateurs de jeunes enfants,
- un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- un emploi d'agent social de 2^{ème} classe,
- un emploi de garde champêtre,
- trois emplois de brigadier chef,
- un emploi de puéricultrice de classe normale,
- trois emplois d'infirmière de classe normale.

Décide de supprimer au tableau des effectifs les emplois à temps non complet suivants :

- quatre emplois d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (à raison de 10h30 hebdomadaires).

Décide de créer au tableau des effectifs les emplois à temps complet suivants :

- un emploi d'attaché,
- deux emplois d'animateur,
- dix emplois d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe,
- quatre emplois de gardien de police municipale.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012, fonctions 023, 112, 421, nature 6336, 64111, 64112, 64118, 64131.64138, 6451 et 6453 du budget de l'exercice en cours.

M. le Maire.- Un brigadier de la police municipale va remplacer une puéricultrice. Ce sont les arcanes... ! Mais il n'a pas l'autorisation d'aller, comme le dit Mme DEBAECKER, dans la crèche, si on ne lui donne par l'autorisation d'y aller. Ce sont des principes qui consistent à supprimer des postes inscrits dans les nomenclatures, pour les remplacer par d'autres. On fait des mouvements de postes tout en n'augmentant pas directement le nombre de personnes. Mais il faut les reclasser dans les postes qui sont relatifs à leur fonction.

M. GEIB a l'air d'avoir bien compris.

M. GEIB.- Les infirmières disparaissent où ? Elles devaient être quelque par quand même ! Je voulais savoir, entre autre, on crée une brigade de nuit, si je comprends bien. Je croyais que c'était déjà 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 la police municipale.

M. le Maire.- Non, elle s'arrêtait depuis de nombreuses années à 22 h 30. Compte tenu des statistiques que je vous fais passer, les dernières me sont arrivées aujourd'hui, vous allez les avoir, nous estimons qu'il ne faudra pas se cacher derrière l'appel au 17 la nuit, parce qu'il y a une recrudescence d'un certain nombre d'événements la nuit. Cela ne veut pas dire qu'on la conservera éternellement mais, dans un premier temps en tout cas, il nous faut avoir une surveillance la nuit. Depuis quelques mois, Nogent apparaît comme très attractive pour un certain nombre de délinquants qui viennent s'éclater dans la ville, que ce soit pour les cambriolages, mais aussi pour les vols avec violence. C'est pour cela qu'il faut que l'on arrête le processus et qu'en tandem avec la police nationale, à la suite de la création de la vidéo protection, on ait des agents qui puissent intervenir tout de suite au moment de la détection d'événements, notamment à la sortie des gares ou à la rentrée de certaines manifestations le soir, ne serait-ce que sortir du cinéma, etc.

Au niveau des cadres d'emploi, on supprime un certain nombre de postes pour les réaffecter aux fonctionnaires qui seront en charge de cette surveillance de nuit. J'espère que ce que je fais, vous convient en vous envoyant ces statistiques tous les mois. Cela vous donne une idée de la façon dont évoluent les événements sur notre ville. Les dernières informations que j'ai eues ce matin, et que vous allez recevoir, démontrent que la partie drogue, interpellations et solutions de ces problèmes, ont augmenté de façon assez importante en l'espace de quelques mois. On est passé de 3 à 9 interventions en l'espace d'un mois. Ce n'est pas neutre.

Y a-t-il des questions plus précises concernant le rapport de Mme GASTINE ? Il n'y en a pas.

Je vous remercie.

10/178 - CREATION D'UNE VACATION POUR LA VISITE GUIDEE ART NOUVEAU DES JOURNEES DU PATRIMOINE DES 18 ET 19 SEPTEMBRE 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de recourir à la participation d'un intervenant extérieur possédant les qualifications requises pour animer des visites guidées sur « l'Art nouveau » dans le cadre des journées du patrimoine qui se sont déroulées sur deux jours, les 18 et 19 septembre 2010, à raison d'une heure par jour, de 10h30 à 11h30.

Décide de fixer le taux de la vacation allouée pour ces interventions à 100 € bruts de l'heure.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012, natures 6336, 64131, 6451, 6453 et 6488, rubrique 023 du budget de l'exercice en cours.

Mme MUNZER.- Je voudrais revenir sur les journées du patrimoine qui ont eu lieu les 18 et 19 septembre dernier. Une exposition avait lieu du 4 au 19 septembre à l'hôtel des Coignard qui s'intitulait « Promenade dans l'Art nouveau de Guimard à Nachbar ».

Nous avons eu besoin de faire intervenir une guide conférencière, le samedi une heure et le dimanche une heure. Elle a été rémunérée à raison de 100 euros bruts de l'heure. Cette conférencière a eu énormément de succès, puisqu'elle a fait deux visites, une le samedi, une le dimanche, de tout ce qui était art nouveau dans la ville de Nogent. On a affiché complet. Il y a eu plus de monde que prévu, puisque l'on était limité à 50 personnes. Il y a 50 inscrits. On n'en a pas pris d'autres. Simplement, on s'est rendu compte que des gens se sont glissés, cinq minutes après le début de la visite guidée. Evidemment, cette dame a accepté les resquilleurs, ce qui était plutôt agréable. Je me suis mêlée à eux aussi.

M. le Maire.- Parce que tu faisais partie des... ?

Mme MUNZER.- Oui, des resquilleurs. Je ne m'étais pas inscrite ! Je suis passée. Cela a très bien fonctionné. On compte vraisemblablement refaire la même chose, peut-être un peu différent l'an prochain pour les journées du patrimoine. Ce qui prouve que les Nogentais et les non Nogentais qui se sont mêlés à la population s'intéressent au patrimoine et à notre ville. Merci.

M. le Maire.- En matière d'Art nouveau, elle est assez riche. Y a-t-il des questions ?

10/179 - CREATION DE TROIS CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI PASSERELLE

(Mme GASTINE présente la délibération)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de créer les CAE-passerelle suivants :

- un emploi au sein du service voirie, à raison de 22 heures hebdomadaires et rémunéré sur la base du SMIC horaire
- deux emplois au sein du service environnement-propreté, à raison de 22 heures hebdomadaires et rémunérés sur la base du SMIC horaire.

Décide d'inscrire la dépense au chapitre 012, nature 64168, fonction 822 du budget des exercices concernés.

M. le Maire.- C'est financé dans le cadre du budget en cours. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

10/180 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°10/157 DU 13 SEPTEMBRE 2010 PORTANT CREATION D'EMPLOIS D'EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES A TEMPS NON COMPLET

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de créer les emplois à temps non complet suivants :

- deux emplois d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives à raison de 16 heures hebdomadaires,
- un emploi d'éducateur des activités sportives à raison de 18 heures hebdomadaires.

Décide de supprimer au tableau des effectifs les emplois à temps non complet suivants :

- deux emplois d'éducateurs des activités physiques et sportives à raison de 8 heures hebdomadaires, le mercredi,
- trois emplois d'éducateurs des activités physiques et sportives à raison de 6 heures hebdomadaires, les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
- deux emplois d'éducateurs des activités physiques et sportives à raison de 2 heures hebdomadaires, le mercredi,
- deux emplois d'éducateurs des activités physiques et sportives à raison de 6 heures hebdomadaires, le samedi.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012, fonctions 20, 421, nature 6336, 64111, 64112, 64118, 64131.64138, 6451 et 6453 du budget de l'exercice en cours.

**10/181 - REPARTITION INTERCOMMUNALE DES
FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ETABLISSEMENTS DE 1^{ER} DEGRE
- ANNEE SCOLAIRE 2010/2011**

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. S'il n'y a pas de question, nous votons.

Merci.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Reconduit les accords particuliers avec les communes qui acceptent le principe de gratuité réciproque pour les frais de scolarité intercommunaux.

Fixe pour les autres communes le montant des frais de scolarité pour l'année 2010/2011 à la somme de 902 € par enfant.

Inscrit la recette correspondante au chapitre 74 rubrique 213 nature 7474 intitulée " subventions et participations " du budget communal de l'exercice en cours.

Prévoit que la dépense, pour les enfants de Nogent scolarisés dans les communes d'accueil, ne saurait dépasser, au titre de la réciprocité, la somme de 902 € par enfant pour l'année scolaire 2010/2011.

Impute la dépense correspondante à la fonction 65 rubrique 213 nature 6558, intitulée " autres contributions obligatoires " du budget de l'exercice en cours.

**10/182 - CREATION DE LA PRESTATION GARDERIE
DE 16 H 30 A 17 HEURES ET FIXATION DE LA PARTICIPATION DES
FAMILLES**

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe la participation des familles à la « garderie de 16h30 à 17h00 » :

10,00 €	Forfait par mois
1,00 €	Par présence exceptionnelle d'un enfant

Inscrit la recette au chapitre 70, nature 7067 "Redevances et Droits des Services Périscolaires" rubrique 212 de l'exercice concerné

**10/183 - APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE
A INTERVENIR AVEC LES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS
CONTRAT ALBERT DE MUN, MONTALEMBERT ET SAINT ANDRE,
RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE
NOGENT A LA DEMI-PENSION POUR LES ELEVES NOGENTAIS DE
CES ECOLES - ANNEE SCOLAIRE 2010-2011**

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- On a tout sous les yeux. 1,52 euro, cela ne date pas d'aujourd'hui. C'est la traduction des 10 francs en euros. On n'y a pas touché depuis.

Je vous remercie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir, pour l'année scolaire 2010/2011, le versement, par la Ville, aux établissements Albert De Mun, Montalembert et Saint-André, de la participation de 1,52 euros pour chaque repas pris (à l'exclusion de celui du mercredi) par chaque élève nogentais fréquentant la restauration scolaire de ces établissements.

Approuve la convention-type, annexée à la présente délibération, à passer avec les établissements Albert De Mun, Montalembert et Saint-André.

Habilite Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions.

Inscrit la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours, au compte 65.251.65738 – autres organismes divers

**10/184 - PARTICIPATION OCTROYEE AU COLLEGE
SAINT ANDRE POUR LA VISITE DU MEMORIAL CHARLES DE
GAULLE**

(M. EYCHENNE présente la délibération)

Le conseil municipal, par 28 voix pour dont 7 pouvoirs (MM. MORETTI, HIRT, Mme MARTINEAU, MM. MAUDRY, NICOLAS, Mme MONTCHAMP, M. SAJHAU), 2 abstentions (MM. GEIB, MASTROJANNI),

Décide d'apporter une participation financière de la Commune au Collège Saint André pour les classes participant à la visite du mémorial Charles de Gaulle à Colombey-les-deux-Eglises.

Fixe la participation de la ville à un montant de 1 500 euros pour l'ensemble du projet, sur les crédits figurant aux budgets primitifs 2010 chapitre 011-422 6232.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des remarques ?

M. MASTROJANNI.- Je suis étonné. Pourquoi les autres établissements ne sont-ils pas... Se sont-ils expliqués sur leur refus ?

M. EYCHENNE.- J'en suis tout aussi étonné. C'est ainsi. On les a sollicités pour d'autres actions également. Ils n'ont pas non plus répondu favorablement.

M. MASTROJANNI.- Leur a-t-on proposé d'autres thèmes que la visite de Colombey ?

M. EYCHENNE.- Non. Cette année, nous nous sommes centrés sur la visite de Colombey. Nous sommes ouverts à d'autres propositions pour l'année 2011.

M. le Maire.- Il y avait aussi les plages du débarquement. Colombey est devenu vraiment consensuel.

M. MASTROJANNI.- C'est un très beau lieu. Je n'ai strictement rien contre.

M. le Maire.- Ce sont surtout les nouvelles installations en matière de muséographie qui sont très intéressantes
Vous préférez Jarnac !

M. GEIB.- Non, il n'y a qu'une école qui a répondu. Les autres s'y sont opposées. Je me dis que cela ne répondait certainement pas à un besoin pédagogique général. En plus, c'est Saint André. Ce n'est pas tellement ma tasse de thé !

M. le Maire.- Si vous avez des idées, transmettez-les à notre collègue. On verra.

M. le Maire.- Nous avons maintenant trois délibérations pour désigner, à la suite du départ de Mme FOUQUET, des représentants du Conseil municipal dans deux commissions, la commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public et la commission d'appel d'offres pour remplacer Mme FOUQUET. Nous souhaitons, avant même commencer à discuter du vote, savoir. Elle était votre suppléante,

Monsieur GEIB. Souhaitez-vous avoir quelqu'un d'autre ? Je pense à M. MASTROJANNI, je ne sais pas, comme suppléant de M. GEIB.

M. GEIB.- La question que je me posais quand j'ai vu la délibération, était : si je fais un bilan de ces deux dernières années, compte tenu des horaires auxquels elle se tient, je n'ai pas pu souvent y participer. Je me demandais s'il ne serait pas plus intelligent de laisser cela à des personnes qui ont plus de disponibilité et qui peuvent participer. Etre dans une commission et ne pas avoir l'occasion d'y aller plus d'une ou deux fois par an, je trouve cela dommage. De plus, je sais que cela freine le travail de la commission.

M. le Maire.- On pourrait couper la poire en deux. La commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public, il n'y en a pas beaucoup, une à deux par an.

Mme DEBAECKER.- Un peu plus.

M. le Maire.- C'est plus facile. Ce n'est pas forcément le matin de bonne heure. On peut le faire dans l'après midi.

M. GEIB.- Voilà, c'est un problème d'horaires à chaque fois. Souvent, vous faites cela à 11 heures.

M. le Maire.- On pourrait vous suivre pour la commission d'appel d'offres où il y a beaucoup plus de réunions. Mais pour la commission de délégation de service public, je pense que vous pourriez...

M. GEIB.- Je veux bien rester dans ce cas. Vous me mettez avec Mme LAVIN dans la deuxième.

M. le Maire.- Pour la commission de délégation de service public, on met Mme LAVIN en suppléant. Et pour la commission d'appel d'offres, vous y étiez ? C'est cela.

M. GEIB.- Si quelqu'un peut me remplacer...

M. le Maire.- En ce qui concerne Mme LAVIN, il faut faire cela dans les règles, les petits bulletins, on va compter, etc. J'ai l'impression que l'ensemble du Conseil municipal est d'accord pour désigner à main levée. Personne ne fera de recours ? Je note que vous êtes d'accord.

On pourrait proposer par conséquent au vote Mme LAVIN pour être suppléante de M. GEIB à la commission d'ouverture des plis de délégation de service public.

10/185 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS EN MATIERE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide, à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service.

Décide de procéder au remplacement de Mme FOUQUET, délégué du Conseil Municipal au sein de la commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service à main levée.

Est candidat :

- Mme LAVIN Marie

A l'unanimité, Mme LAVIN Marie est désignée en qualité de membre suppléant au sein de la commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service.

La commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public est composée comme suit :

Le Maire ou son représentant : Président

Membres titulaires	Membres suppléants
* Mme DELANNET	* Mme RYNINE
* M. PASTERNAK	* M. IPPOLITO
* Mme GASTINE	* Mme NATAF
* Mme DEBAECKER	* Mme HESLOUIN
* M. GEIB	* Mme LAVIN

M. le Maire.- Je trouve cela très bon de votre part de passer du travail à quelqu'un qui n'est pas là !

J'espère que vous réglerez ce problème entre vous.

Concernant la Commission d'appel d'offres elle-même, Mme FOUQUET était suppléante. Il n'y a pas de candidat de votre équipe. Y a-t-il des candidats en tant que suppléant pour la commission d'appel d'offres ? Monsieur GILLES, vous ne voulez pas décider pour votre mandant ?

M. IPPOLITO.- Qui y avait-il dedans ?

M. le Maire.- Sont titulaires Mme DELANNET, Mme RENOUIL, Mme GASTINE, M. GILLES, M. GEIB. Ce sont les titulaires. Les suppléants sont Mme RYNINE, M. IPPOLITO, Mme NATAF, Mme HESLOUIN et il y avait Mme FOUQUET.

Qui se sent prêt à être suppléant ? Tous les autres sont particulièrement sérieux et ne font jamais appel aux suppléants en général. Sauf quand M. GEIB nous dit qu'il n'est pas là à l'heure !

Certains d'entre vous sont à la commission d'appel d'offres de l'agglomération. C'est aussi du travail. Cela ne vous emballe pas a priori. J'ai l'impression qu'il n'y a pas un courant positif !

M. GEIB.- Mettez Mme LAVIN.

M. le Maire.- Et puis, elle s'excusera. Elle a bon dos ce soir !

M. GEIB.- Elle n'avait qu'à être là !

M. le Maire.- Etes-vous d'accord pour désigner Mme LAVIN sur ce poste ?

10/186 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide, à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Décide de procéder au remplacement de Mme FOUQUET, délégué du Conseil Municipal au sein de la commission d'appel d'offres.

Est candidat :

- Mme LAVIN Marie

A l'unanimité, Mme LAVIN Marie est désignée en qualité de membre suppléant au sein de la commission d'appel d'offres.

La Commission d'appel d'offres est composée comme suit :

- Le Maire ou son représentant, Président,

Titulaires

- * Mme Véronique DELANNET
- * Mme Karine RENOUIL
- * Mme Anne-Marie GASTINE
- * M. Michel GILLES
- * M. William GEIB

Suppléants

- * Mme Christine RYNINE
- * M. Christophe IPPOLITO
- * Mme Michèle NATAF
- * Mme Edith HESLOUIN
- * Mme Marie LAVIN

Merci bien.

10/187 - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE DEMISSIONNAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE LOUIS ARMAND

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide, à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration du lycée Louis Armand à la majorité absolue.

Décide de procéder au remplacement de Mme FOUQUET, délégué du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du lycée Louis Armand.

Est candidat :

M. IPPOLITO Christophe

A l'unanimité, M. IPPOLITO Christophe est désigné en qualité de délégué du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du lycée Louis Armand.

Le Conseil d'administration du lycée Louis Armand est composé comme suit :

- M. EYCHENNE
- Mme DELANNET
- M. IPPOLITO

M. le Maire.- Nous avons M. EYCHENNE, Mme FOUQUET et Mme DELANNET. Et nous n'avons plus Mme FOUQUET. Monsieur EYCHENNE, y a-t-il beaucoup de réunions ?

M. EYCHENNE.- Il me semble que c'est un total de quatre ou cinq conseils d'administration par an.

M. le Maire.- C'est un lycée qui va bouger dans les mois qui viennent.

M. EYCHENNE.- C'est un lycée qui va bouger. C'est un lycée des métiers. C'est une particularité, puisqu'il n'y a que deux lycées en Ile de France qui ont cette labellisation lycée des métiers. La Région a voté la réhabilitation de son pôle électronique. Les travaux ont déjà commencé à l'intérieur de l'établissement pour la mise en place des bâtiments préfabriqués, afin de déplacer les salles de classes. Les travaux effectifs devraient commencer à compter de janvier 2010 et se terminer en janvier 2011. Cela fait un an de travaux.

M. le Maire.- Non.

M. EYCHENNE.- Pardon, 2011 à 2012.

M. le Maire.- Oui, sinon il fallait démarrer très vite. Qui s'intéresse à la technologie en dehors de M. IPPOLITO ? Il nous parlait tout à l'heure de l'innovation. En matière d'électronique, c'est un lycée très intéressant. Je sens que tu es vraiment enthousiaste !

M. IPPOLITO.- Bien sûr !

M. le Maire.- Cela ne vous gêne pas, Monsieur GEIB, que nous désignons M. IPPOLITO à la place de Mme FOUQUET ?

L'ensemble des conseillers est d'accord. Merci d'avoir accepté de siéger. D'ailleurs, on va continuer dans la foulée.

**10/188 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE
2009 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 INFOCOM 94**

(M. IPPOLITO présente la délibération)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité accompagné, et du compte administratif relatifs à l'exercice 2009, transmis par le Syndicat Mixte du Secteur Central du Val de Marne INFOCOM 94 sis 92 Bd de la Marne à La Varenne-Saint-Hilaire (94214 CEDEX).

M. le Maire.- C'est un dont acte. Il n'y a pas de vote. Vous avez lu le rapport en détail. Si vous avez des questions, M. IPPOLITO est prêt à répondre. Nous nous sentons toujours très bien à Infocom ? Cela se passe bien ? Ce n'est pas pire qu'avant !

M. IPPOLITO.- Disons qu'il y a encore du travail !

**10/189 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU
MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-2 DU CGCT**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N°10-287 du 8 juillet 2010 : ANNULE

N°10-288 du 8 juillet 2010 : ANNULE

N° 10-289 du 8 juillet 2010 : PASSATION d'un marché avec la société SPORTS NAUTIQUES, sise 59-61 route nationale 7 à Grigny (91350) pour l'acquisition d'un moteur à bateau au prix de 7 464,72 € HT (8 927,80 € TTC).

N° 10-290 du 12 juillet 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec l'Association Centrale d'Officiers Mariniers et Marins de réserve domiciliée 3 impasse du Bellay à Veigne (37250) pour l'organisation de l'exposition « Stratégie Navale » présentée au Carré des Coignard le 14 juillet, moyennant le prix de 150 €.

N° 10-291 du 13 juillet 2010 : PASSATION d'un avenant n°1 à la convention signée avec l'association EP² - relative à l'occupation de locaux situés Espace Marie Curie, 6 avenue Madeleine Smith Champion à Nogent – exonérant cette dernière du paiement du loyer en principal au titre de l'année scolaire 2010-2011 afin de lui permettre de stabiliser ses projets éducatifs.

N° 10-292 du 13 juillet 2010 : APPROBATION de la convention d'occupation précaire à passer avec la SARL Etoile de Nogent, représentée par son gérant M. Hussein Fawaz, concernant un local à usage de garage d'une superficie de 180 m² situé 7 rue de Châteaudun, la

mise à disposition étant consentie moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 1 000 €.

N° 10-293 du 15 juillet 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition des installations sportives nogentaises avec les associations sportives scolaires.

N° 10-294 du 15 juillet 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition des installations sportives nogentaises avec les établissements scolaires : collège et lycée Albert de Mun, collèges Branly, Montalembert, Saint-André, Erea et le Cours Nogentais.

N° 10-295 du 19 juillet 2010 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit d'un fax de marque Samsung, antérieurement affecté au service de la Police municipale, à l'Eco Point de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 10-296 du 19 juillet 2010 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de produits et matériels d'entretien avec la société ARGOS sise ZI Les Bordes 91924 Bondoufle cédex, le montant maximum annuel de commandes pour le Lot n°1 (produits d'entretien) étant fixé à 15 000 € TTC et pour le Lot N°2 (matériels d'entretien) à 55 000 € TTC.

N° 10-297 du 19 juillet 2010 : PASSATION d'un avenant n°6 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire signée le 19 juillet 2006 pour un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne.

N° 10-298 du 20 juillet 2010 : PASSATION d'une convention avec l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs, sise Parc de la Croix Blanche 1-7 rue Jean Monnet à Châtenay-Malabry (92228) pour la prise en charge des déchets générés par les travaux d'assainissement du site de l'ancienne école Marie Curie, le montant de cette prestation s'élevant à 910 901,67 € HT.

N° 10-299 du 21 juillet 2010 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de produits de salage des voiries avec la société QUADRIMEX Sas, sise 1 rue Jean Monnet à Cavaillon (84304), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 40 000 € HT.

N° 10-300 du 22 juillet 2010 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de produits sidérurgiques avec la société DESCOURS et CABAUD sise 31 rue du Quai du Raincy à Bonneuil-sur-Marne (94381), le montant annuel de commandes étant estimé entre 5 000 et 20 000 € HT.

N° 10-301 du 22 juillet 2010 : APPROBATION de la résiliation de la convention d'occupation précaire du domaine public passée le 5 juillet 2005 pour un logement de fonction situé au sein de l'école maternelle Fontenay à Nogent.

N° 10-302 du 27 juillet 2010 : PASSATION d'un avenant n°1 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Dépollution du site de l'ancienne école Marie Curie » conclue le 5 mars 2010 avec l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs prévoyant une suspension de ladite convention afin de reconsidérer les conditions

économico-techniques de son exécution en cas de dépassement du volume de déchets initialement prévu.

N° 10-303 du 28 juillet 2010 : PASSATION d'un marché avec la société SOGEDEC sise ZI de Digulleville à Beaumont-Hague (50441) pour la réalisation de travaux de dépollution du site de l'ancienne école Marie Curie, le montant de cette intervention s'élevant à 1 460 297,31 € HT (1 746 515,68 € TTC). La réalisation de travaux supplémentaires porterait ce montant au maximum à 1 532 992,39 € HT (1 833 458,88 € TTC).

N° 10-304 du 28 juillet 2010 : APPROBATION du renouvellement du contrat de location passé avec la SCI PLAISANCE – INFA concernant le bâtiment situé 5-9 rue Anquetil à Nogent-sur-Marne, le montant trimestriel du loyer étant fixé à 13 379,17 € et la provision pour charges à 2 013,93 €

N° 10-305 du 2 août 2010 : ACCORD au changement d'affectation d'un appartement de 2 pièces situé 10 avenue Georges Clémenceau à Nogent transformé en cabinet médical.

N° 10-306 du 29 juillet 2010 : PASSATION de conventions d'occupation précaire et de mise à disposition de stands et matériels avec les exposants de la manifestation Marché de commerce équitable et solidaire prévue les 18 et 19 septembre 2010.

N° 10-307 du 29 juillet 2010 : APPROBATION d'un avenant n°1 au contrat de location passé le 11 décembre 2009 pour un appartement situé 6 rue Hoche à Nogent, attribuant une seconde place de parking à ses occupants moyennant un loyer mensuel de 49 €.

N° 10-308 du 2 août 2010 : PASSATION d'un avenant n°4 prorogeant d'une durée d'un an la convention de mise à disposition du local situé 41 rue des Héros Nogentais à Nogent, passée avec l'association France Alzheimer Val de Marne.

N° 10-309 du 2 août 2010 : PASSATION d'un avenant n°1 au marché passé le 4 février 2010 pour des prestations d'entretien de sanitaires avec la société PROTECSAN, sise Actiparc Sud à Chaneins (01990), actant d'une modification de la formule de révision du prix.

N° 10-310 du 2 août 2010 : PASSATION d'un avenant n°3 prorogeant d'une durée de 3 ans la convention de mise à disposition de locaux situés 150 Grande Rue Charles de Gaulle à Nogent avec l'association Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc.

N° 10-311 du 2 août 2010 : PASSATION d'un marché adapté de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de la chaufferie de l'école élémentaire Val de Beauté avec la société AXIOME SARL, sise 3 rue du Bassin à Corbehem (62112), pour un montant de 25 280 € HT (30 234,88 € TTC).

N° 10-312 du 4 août 2010 : CESSION de plateformes modulables affectées à la Régie Fêtes et Cérémonies à la société POLY-EQUIPEMENTS sise 6 chemin du Moulin à Grigny (91351) pour un montant de 3 588 € TTC.

N° 10-313 du 5 août 2010 : PASSATION d'un marché adapté avec la société CAP ENVIRONNEMENT, sise 5 rue Jules Ferry à Nogent-sur-Marne pour la réalisation d'une mission de surveillance de la qualité de l'air dans les crèches et les écoles de la Ville, le montant de cette prestation s'élevant à 25 987,63 € HT (31 081,21 €TTC).

N° 10-314 du 5 août 2010 : DESIGNATION de Maître Dominique Brouchet, avocat au Conseil d'Etat domicilié 4 rue Benjamin Godard 75116 Paris, pour représenter la Commune dans le cadre d'un pourvoi en cassation formé contre un jugement rendu en premier et dernier ressort par le Tribunal Administratif de Melun le 26 février 2009, le montant des honoraires étant fixé à 4 186 € TTC.

N° 10-315 du 10 août 2010 : PASSATION d'un marché avec la société REICO SAS, sise 13 rue de la Libération 28210 Villemeux-sur-Eure relatif d'une part, à la fourniture de produits et matériaux d'entretien de la voirie pour un montant maximum annuel de commandes fixé à 20 000 € HT et d'autre part, à la fourniture de produits de nettoyage spécifique pour un montant annuel fixé à 15 000 € HT au maximum.

N° 10-316 du 10 août 2010 : PASSATION de marchés pour la fourniture de jouets et jeux éducatifs destinés aux écoles, centres de loisirs et structures de petite enfance avec les sociétés :

- WESCO, sise route de Cholet 79141 Cerizay cédex pour les jeux éducatifs et de motricité, le montant annuel de commandes étant compris entre 500 et 3 000 € HT,
- CIPA MAJUSCULE sise 6 avenue de l'Europe 78117 Toussus-Le-Noble pour les jouets et jeux de société pour un montant annuel de commandes compris entre 5 000 et 16 000 € HT.

N° 10-317 du 11 août 2010 : PASSATION d'un avenant n°1 au marché passé avec DRODE et FRANCILIENNE D'ELECTRICITE, sise 4 rue Parmentier à Neuilly-Plaisance (93360) relatif à la réalisation de travaux au Stade sous la Lune, actant de la suppression du bordereau des prix initial et de son remplacement par une nouvelle série de prix.

N° 10-318 du 12 août 2010 : PASSATION d'un premier avenant au marché conclu avec la société SATELEC domiciliée 3 rue Henri Poincaré à Antony (92160) actant de la réalisation de travaux supplémentaires - dans le cadre de sa mission de rénovation du poste de transformation et du TGBT du Pavillon Baltard - pour un montant de 24 337,80 € HT (29 108,01 € TTC).

N° 10-319 du 13 août 2010 : PASSATION d'un marché avec la société E.L. MARTIN domiciliée 75 rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne, portant sur des travaux de réhabilitation du carré militaire musulman au cimetière de la ville pour un montant de 49 840 € HT.

N° 10-320 du 18 août 2010 : ANNULE

N° 10-321 du 13 août 2010 : MODIFICATION de l'arrêté 10-455 du 5 juillet 2010 - portant délégation de signature pendant la période estivale - concernant la délégation donnée à Mme Delannet pendant la période

d'absence de Mme Rynine, adjoint au Maire chargée des services aux retraités et aux personnes âgées.

N° 10-322 du 13 août 2010 : MODIFICATION de l'arrêté n°2010-182 du 8 avril 2010 portant délégation de fonction et de signature aux adjoints au Maire et aux conseillers municipaux, précisant les compétences déléguées à Mme Anne-Marie Gastine.

N° 10-323 du 16 août 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association Archisucre domiciliée 31 rue des Viselets à Nogent-sur-Marne relative à l'animation d'ateliers de fabrication de maquettes (en sucre et végétales) organisés dans le cadre de la manifestation Arts en Famille pour un prix de 280 €.

N° 10-324 du 17 août 2010 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance d'un montant de 1 740,24 € proposée par la SMACL sise 141 avenue Salvador Allende à Niort (79031) correspondant au montant des réparations effectuées sur un véhicule sinistré le 14 juin 2010.

N° 10-325 du 18 août 2010 : PASSATION d'un avenant n°3 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire conclue le 17 mars 2009 pour un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent.

N° 10-326 du 18 août 2010 : PASSATION d'un avenant n°11 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire signée le 4 mars 2003 pour un logement d'urgence situé 41 rue des Héros Nogentais à Nogent.

N° 10-327 du 19 août 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition à titre gratuit des installations sportives nogentaises avec l'association Rugby Club des Boucles de la Marne pour l'année 2010 / 2011.

N° 10-328 du 20 Août 2010 : PASSATION d'un avenant n°9 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire conclue le 7 février 2005 pour un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent.

N° 10-329 du 20 août 2010 : PASSATION d'un avenant n°5 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire conclue le 22 février 2008 pour un logement d'urgence situé 41 rue des Héros Nogentais à Nogent.

N° 10-330 du 26 août 2010 : PASSATION d'un marché avec la Fédération Nationale des CMR domiciliée 2 place du Général Leclerc à Nogent-sur-Marne pour des prestations musicales dans les écoles, le montant minimum annuel de commandes étant fixé à 42 000 € TTC et le montant maximal annuel à 85 000 € TTC.

N° 10-331 du 30 août 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition à titre gratuit des gymnases Gallieni et Watteau avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Paris sise 6-8 rue Oudiné à Paris (75013) pour l'organisation de l'examen du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 2nd degré de basket.

N° 10-332 du 1^{er} septembre 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association ADENT, représentée par son président, M. Balde, domiciliée 5-9 rue Anquetil à Nogent-sur-Marne pour la mise à disposition à titre gratuit pendant un an de la salle informatique située 36 boulevard Gallieni à Nogent.

N° 10-333 du 1^{er} septembre 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association MJC, représentée par sa présidente, Mme Françoise Mollet, pour la mise à disposition pendant un an à titre gratuit de la salle informatique située 36 boulevard Gallieni à Nogent.

N° 10-334 du 1^{er} septembre 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association Ecoute et Services, sise 26 Grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne, représentée par son président M. Christian Chapal, pour la mise à disposition à titre gratuit durant une année de la salle informatique située 36 boulevard Gallieni à Nogent.

N° 10-335 du 2 septembre 2010 : PASSATION d'un marché adapté de maîtrise d'œuvre relatif à la mise à niveau de la sécurité du Pavillon Baltard, avec la société CSD MOE sise 165 rue Jean Jaurès à Maisons-Alfort (94701) pour un montant de 27 250 € HT (32 591 € TTC)

N° 10-336 du 3 septembre 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association Paroles en Territoires représentée par M. Rémy Charly, son président, pour l'organisation d'une représentation du spectacle « Vassilissa la très belle et autres contes russes » à la bibliothèque municipale, le prix de cette prestation s'élevant à 915 €.

N° 10-337 du 6 septembre 2010 : PASSATION de conventions d'occupation à titre précaire et de mise à disposition de stands et matériels avec les participants au marché de commerce équitable et solidaire.

N° 10-338 du 6 septembre 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association Al di là Danse Théâtre, représentée par Mme Albane Duvillier sa présidente, domiciliée Maison des associations du 13^{ème}, 11 rue Cailleaux à Paris (75013), pour l'animation d'ateliers de fabrication d'objets et de marionnettes dans le cadre de la manifestation Arts en famille, le prix de ces prestations s'élevant à 735 €.

N° 10-339 du 6 septembre 2010 : PASSATION d'une convention avec M. Guy Moquet pour l'animation d'ateliers « calligraphie et lettrage » dans le cadre de la manifestation Arts en famille, le prix de ces prestations s'élevant à 900 €.

N° 10-340 du 7 septembre 2010 : PASSATION d'un marché pour l'entretien des équipements de cuisine et de buanderie des bâtiments communaux avec la société DEPANN'VIT, sise 1 bis rue G.A. Vivier à Nogent-sur-Marne, le montant maximal annuel de commandes étant fixé à 48 000 € HT.

N° 10-341 du 8 septembre 2010 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit de deux télécopieurs affectés au service juridique à l'Eco Point de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 10-342 du 9 septembre 2010 : PASSATION d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'Espace Chanzy, puis à compter du 4 octobre du Dojo David Douillet avec la Ligue du Val de Marne de Karaté, représentée par son président M. Georges Maniey, sise 2 rue Tirard à Créteil pour l'organisation de sessions d'entraînements.

N° 10-343 du 9 septembre 2010 : PASSATION d'un marché avec la société PALLAS CONSULT, sise 2 rue Luigi Galvani à Antony (92160) pour la location de 30 à 55 stands et matériels divers nécessaires à la tenue du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art, le prix pour la location de 30 stands étant fixé à 3 600 € HT (4 305,60 € TTC), la location de 10 stands supplémentaires à 1 200 € HT.

N° 10-344 du 10 septembre 2010 : PASSATION d'un marché avec la société PAREDES, sise 14 avenue Ferdinand de Lesseps à Goussainville (95196) pour la fourniture d'une part de sacs poubelles pour la voirie (Lot n°1), le montant annuel de commandes étant estimé entre 2 000 et 10 000 € HT, et d'autre part, de sacs plastiques pour les déjections canines, de cendriers et de corbeilles (Lot n°2), le montant annuel de commandes pouvant varier entre 10 000 et 25 000 € HT.

N° 10-345 du 13 septembre 2010 : PASSATION d'un marché avec la société SAS 3D, sise ZI Est, avenue d'Immercourt à Arras (62000) pour l'acquisition d'une laveuse-aspiratrice au prix de 120 460 € HT (144 070,16 € TTC) et des prestations de maintenance estimées entre 5 000 € et 20 000 € HT / an, la société reprenant l'ancien matériel au prix de 5 000 € TTC.

N° 10-346 du 13 septembre 2010 : APPROBATION d'une convention d'occupation précaire concernant un logement d'urgence de type F2 situé 69 boulevard de Strasbourg à Nogent, le loyer mensuel, charges comprises, s'élevant à 180 €.

N° 10-347 du 14 septembre 2010 : PASSATION d'une convention d'occupation précaire de mise à disposition de stand et matériels avec la société AU PAYS DES EVEILS, sise 13 rue de la Cité à Sucy-en-Brie (94370) dans le cadre de sa participation au marché de commerce équitable et solidaire.

N° 10-348 du 16 septembre 2010 : PASSATION d'une convention d'occupation précaire et de mise à disposition de stand et matériels avec l'association Mouvement Le Boursicaud, sise 13 rue de la Croix à Champigny-sur-Marne (94500) dans le cadre de sa participation au marché de commerce équitable et solidaire.

N° 10-349 du 17 septembre 2010 : PASSATION d'une convention d'occupation précaire et de mise à disposition d'un stand et de petit matériel à titre gratuit avec la société AU FIL DES SAISONS sise 50 avenue Georges Clemenceau à Neuilly-Plaisance (93360), dans le cadre de sa participation à la Fête des Jardins.

N° 10-350 du 17 septembre 2010 : PASSATION d'un marché avec la société SATELEC, sise 24 avenue du Général de Gaulle à Viry-Châtillon

(91178) pour la mise en place d'une vidéo protection urbaine, les montants du marché étant arrêtés selon les modalités suivantes :

- tranche ferme : 196 928 € HT (235 525,88 € TTC)
- tranche conditionnelle : 298 072 € HT (356 494,11 € TTC)

M. le Maire.- C'est notre dernier point. Y a-t-il des questions ?

M. ARAZI.- J'ai constaté qu'il y avait énormément de décisions et des décisions, somme toute, assez importantes. Je vais en citer plusieurs : 10/298, 10/302, 10/303. Ces trois là m'ont paru importantes parce qu'elles évoquent directement le site Marie Curie, avec des montants vraiment très importants. Un million pour la 10/298, 1.532.000 euros pour la 10/303. La question que je me suis posée c'est, par rapport à des délibérations aussi importantes, n'aurait-on pas eu intérêt à faire une communication spécifique concernant Marie Curie ? Ma demande, même si l'heure est tardive, peut-être pas ce soir, mais on peut le faire un peu plus tard, c'est l'idée quand même...

M. le Maire.- Vous avez eu une communication sur la 10/298 dans la mesure où nous sommes passés au Conseil municipal pour accepter le principe de la subvention qui nous a été versée au titre du plan de relance pour la dépollution.

M. ARAZI.- Cela faisait justement partie des questions. Je me doutais que, pour obtenir la subvention, vous aviez dû certainement déclencher un certain nombre de choses. Vous nous aviez rappelé qu'il fallait avoir tout terminé avant la fin de l'année. Une de mes remarques sur ce sujet...

M. le Maire.- Commencé avant la fin de l'année.

M. ARAZI.- Oui, commencé avant la fin de l'année. Une de mes remarques est de dire qu'il me semble que, sur des montants de cet ordre, après il y en a d'autres...

M. le Maire.- Excusez-moi, nous avons passé pour information ces délibérations. En fait, quand nous attribuons, après une mise en concurrence, vous savez que ce sont les nouvelles dispositions des appels d'offres. J'avais demandé qu'à chaque fois qu'il y avait une telle attribution de marché, on passe de toute façon le rapport en Conseil municipal. Cela a été fait. Mais vous avez la décision du Maire qui a été autorisée par le Conseil municipal à passer un avenant n°1 à la convention d'assistance, etc. Cela revient dans le cadre exécutoire. La décision du Maire n'est que l'application de la délibération prise par le Conseil municipal.

M. ARAZI.- Cela va plus loin. Si vous prenez la délibération 10/302, on nous fait état d'une suspension de la convention *afin de reconsidérer les conditions economico-techniques de son exécution en cas de dépassement du volume de déchets initialement prévu*. On a un certain nombre d'éléments. Ma réflexion serait plutôt d'avoir une communication d'ensemble sur ces sujets pour que l'on comprenne. On voit aborder cela de manière très synthétique et il me

semble que, vu l'enjeu de cette dépollution les éléments financiers, et les éléments techniques, on dispose finalement d'assez peu d'informations. Il me semble que, de repasser cela dans un contexte plus global, me semble une bonne chose.

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, ces éléments, puisque nous avons créé maintenant une commission de suivi, seront communiqués, avant même que le processus soit lancé, aux membres de cette commission. Que s'est-il passé ? Quelque chose de simple. La convention passée avec l'ANDRA stipulait une chose. On était calé sur un nombre de fûts précis. On n'évoquait pas la suite. A supposer que l'on ait besoin de plus de fûts, au fur et à mesure que le processus va se dérouler. On n'avait pas donné de prix concernant les fûts supplémentaires dans la convention initiale. Que s'est-il passé ? Il y a eu une discussion avec l'ANDRA pour dire : si l'on arrive au bout de la convention, de l'exécution de la convention, avec un nombre de fûts précis, on suspend la convention et on rediscute sur les fûts supplémentaires le moment venu.

L'avenant n°1, c'est cela, c'est en fait donner les règles du jeu pour l'avenir, pour le cas où l'on dépasserait le nombre de fûts prévu dans la convention. L'ANDRA nous disant : les fûts supplémentaires entre guillemets, on ne sait pas avec qui on va traiter pour le stocker. Actuellement, on est en train de gérer cette affaire avec un gros problème qui est celui de ne pas avoir assez de sites capables d'accepter les fûts en question. Si l'on dépassait le nombre, certains fûts seraient même stockés aux abords de centrales nucléaires. Actuellement, il n'y a pas les sites nécessaires. Pour être sûr que l'on ne marchait pas à l'aveuglette, avenant n°1, quand on arrive à tant de fûts, on remet tout à plat et on rediscute de la convention. C'était l'objectif. On vous l'aurait dit si l'on avait déjà créé la commission, ce qui ne va plus être le cas maintenant puisque la commission de suivi va exister.

M. ARAZI.- Elle existe déjà.

M. le Maire.- C'est ce que je dis, quand cela se présentera.

M. ARAZI.- J'ai regardé cela, en relation avec le courrier que j'avais demandé au préfet. Je vous avais écrit, vous m'aviez dit de demander ce courrier au préfet. Il me l'a transmis, il y a quelques jours.

M. le Maire.- C'est logique car c'est lui qui m'avait transmis son courrier. Je ne pouvais pas décider de transmettre un courrier que le préfet...

M. ARAZI.- Il n'y a pas de souci là-dessus. D'ailleurs, le préfet m'a répondu. Dans ce courrier, puisque cela avait été évoqué à la première réunion du comité de suivi, cela fait donc partie des scénarios de réflexion de l'ANDRA, c'était le 19 juillet ce courrier, et c'est pour cela que je mets cela en corrélation parce que, quelque part, ce courrier dit qu'il serait envisagé éventuellement d'aller un peu plus dans la dépollution. Si l'on est cohérent, si l'on veut aller plus dans la dépollution, vers un aménagement...

M. le Maire.- Vous verrez dans ce cadre, les conclusions d'une discussion que nous aurons avec l'ASN et l'ANDRA sur ce point. On n'a pas encore eu cette conversation. J'étais cet après-midi à une réunion de l'ASN pour d'autres choses. Ils sont en train de sortir un guide sur la dépollution des sites à pollution radiologique. Nous avons prochainement une réunion de travail pour évoquer leur souhait, souhait qui est dans la lettre, adressée au préfet, pour voir s'il faut que l'on aille au-delà de ce qui a été discuté par la CNAR, commission nationale chargée de ce type d'opération et du financement de ces opérations. Nous allons en discuter. Toute cette discussion ira devant la commission de suivi municipal et devant la commission départementale animée par le préfet.

M. ARAZI.- Il n'y a donc pas de date encore sur cette deuxième commission.

M. le Maire.- Non, pour l'instant on veut comprendre ce que souhaite l'ASN sur ce qu'ils appellent une dépollution totale. On n'a pas encore assez de précisions là-dessus. En gros, pour les collègues qui ne suivent pas directement ce dossier, dans la dépollution nous avons passé un marché de dépollution sur l'ensemble du site, mais dépollution qui a été calée sur une décision de la CNAR, votée à l'unanimité d'ailleurs. C'est pourquoi nous avons reçu une subvention dans le cadre du plan de relance. C'est une décision de décontamination de toutes les parties du site qui sont réputées actives. On a une carte précise de tout cela. On s'est basé sur un nombre de fûts, sur un niveau de décontamination. Tout cela a été calé. Cela nous a permis de solliciter, par un marché, la société spécialisée que vous avez dans ce document. L'ASN est revenue à la charge après que tout cela a été énoncé en disant : ah oui mais, on aimerait bien voir, dans la partie de l'école élémentaire contaminée, dans le préau. Il y a la cour de l'école élémentaire qui, d'après les cartes que nous avons, n'est pas contaminée. Ils nous disent : si elle n'est pas contaminée, on aimerait bien décaisser, aller plus loin que de considérer que le terrain tel que, il faut aller plus loin. Le premier projet dont nous avons parlé ici, c'était de dire : revenons au terrain naturel. En effet, la contamination a été importée. Ce n'est pas un terrain contaminé. Ils nous demandent de négocier un avenant avec l'ANDRA et par conséquent la société avec qui on a passé le marché, de décontamination entre guillemets totale sous la forme de décaissages de la partie de l'école élémentaire.

On n'a pas encore discuté de cela. Une réunion de travail est prévue sous 8 ou 15 jours. Il faudra que l'on donne notre avis sur ce cas. Après, il y a le nombre de fûts. Le nombre de fûts n'est pas extensible. C'est très compliqué. Cet après-midi, je peux vous dire que l'on s'est battu sur les niveaux de décontamination en fonds de fouille. Même entre eux, ils ne sont pas d'accord. C'est vraiment très simple ! Il faudrait que l'on décontamine en fonction de l'utilisation que l'on en fera ensuite, mais à partir de contaminations radiologiques alors qu'il faudrait que l'on se prononce en fonction d'émissions de radon. Cela ne se corréle pas; Ils ont besoin entre scientifiques de nous préciser où l'on doit aller. Cela veut dire que l'on a encore des discussions à avoir. La commission qui a été créée, sera concernée. C'est tout ce que je peux vous dire ce soir. On a fait le tour de la situation. Cela doit évoluer.

Y a-t-il d'autres sujets ?

M. GEIB.- C'est beaucoup plus futile. J'ai vu que l'on avait acheté un bateau. C'est pour faire des croisières ?

M. le Maire.- Non, c'est pour mener en bateau...

M. GEIB.- ... l'opposition ?

M. le Maire.- Non, c'est simplement parce que notre capitaine du port se retrouvait dans une situation affreuse, si je crois me rappeler. Il n'avait plus de moteur. Il ne sortait plus sur son bateau. Il empruntait le bateau d'autres personnes. Pour qu'il redevienne vraiment un capitaine du port, nous lui avons acheté un moteur.

M. GILLES.- J'ai une question sur la 314, le pourvoi en cassation au niveau du Conseil d'Etat. Cela se rattache à quel contentieux ?

M. le Maire.- C'est une histoire que nous connaissons tous. C'est l'histoire du parking Saint-Germain, transcrite sur le directeur général de l'époque, puisque Mme LAFORET avait été mise en cause dans le cadre de la procédure. C'est bien cela ?

M. DELLMANN.- Mme LAFORET a été condamnée par le tribunal administratif à payer les 3.000 euros de remboursement du véhicule qu'elle avait utilisé dans le cadre du parking Saint Germain. Elle a fait appel et la juridiction d'appel, c'est le Conseil d'Etat. On arrive à la fin de la procédure de Mme LAFORET.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Pas des autres ?

M. le Maire.- Les autres, c'est compliqué.

Mme DEBAECKER.- On est quand même 12 ans après.

M. le Maire.- Oui, c'est vrai.

Mme DEBAECKER.- On n'a toujours rien payé.

M. le Maire.- Très juste. Nous avons toujours une réserve.

M. ARAZI.- J'avais trois autres points, toujours sur les... Excusez-nous mais...

M. le Maire.- Cela nous permet de faire des économies sur la distance.

M. ARAZI.- Sur la 10/310, on parle de la location, de mise à disposition de locaux pour le conservatoire de musique. J'imagine que c'est une mise à disposition gratuite. Il me semble, en tant qu'ancien administrateur, on évoquait la gratuité. J'avais une réflexion en particulier

dans le cadre des discussions en cours. C'est que l'on valorise cette mise à disposition de manière neutre. D'un côté, c'est quand même quelque chose qui est apportée par la ville. L'une des réflexions que je souhaitais proposer, si juridiquement c'est faisable, c'est que ce soit fait de manière neutre mais valorisée.

M. le Maire.- Si vous reprenez, vous pouvez y avoir accès, la convention d'objectifs qui est passée entre la ville et le conservatoire, c'est valorisé. Vous retrouverez le chiffre. La subvention s'appuie sur une convention d'objectifs dans laquelle on valorise. On

pourrait faire la même chose d'ailleurs, ce qui vous montrerez combien la Ville intervient sur certains sports. Je pense au centre nautique, par exemple, pour l'association Nogent natation. Nous mettons à disposition une piscine en dehors de la subvention que nous lui attribuons. Cela démontre qu'en fait, quand vous décidez des subventions aux associations, on devrait d'ailleurs un jour valoriser les mises à disposition pour bien montrer les efforts qui sont faits par la collectivité vis-à-vis d'un certain nombre d'associations sportives notamment.

M. ARAZI.- Cela faisait partie de mon propos.

Dernier point, je vais en évoquer un dernier. La passation du marché avec la Fédération nationale des CMR. Pouvez-vous nous en dire un mot ? C'est la 10/330.

M. le Maire.- Je laisse Mme DELANNET répondre.

Mme DELANNET.- Depuis des années, on travaille avec les CMR dans toutes les écoles, au niveau du chant.

M. le Maire.- Les centres musicaux ruraux.

Mme DELANNET.- Ils interviennent dans toutes les écoles maternelles et élémentaires. On continue à travailler avec eux.

M. le Maire.- C'est pour le chant choral. Et par exemple sur Guy Môquet, vous avez une prestation des CMR en tandem avec le violon. Cela permet d'avoir à la fois la chorale et le violon dans certaines prestations de cette école. Les centres musicaux ruraux sont des structures qui fournissent une prestation très intéressante.

Voilà. Si vous n'avez pas de regret, je vous remercie.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne